



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(61^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 6 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4627).

Défense (suite)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

Réponses de M. le ministre et de M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense, aux questions de : MM. Jean Gatel, Jean-Claude Dessein, François Hollande, Jean Guigné, François Fillon, Jean-Louis Goasduff, Robert Poujade, Louis Pierna, Jacques Rimbault, Philippe Mestre, Daniel Colin, Michel Voisin, Christian Spiller,

Hubert Gouze, Claude Gaits, Jean-Yves Autexier, Jean-Marie Demange, Georges Mesmin, Bertrand Gallet, Guy Lordinot, Jean-Yves Le Drian, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Jean-Guy Branger, Charles Ehrmann, François-Michel Gonnot, Robert Loïdi, Jean-Louis Dumont, Hervé de Charette.

M. le ministre.

Réserve de l'article 38, des titres V et VI de l'article 39, et des amendements qui s'y rapportent, et de l'état D.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4649).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 **(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chavènement, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je souhaite répondre brièvement à ceux d'entre vous qui se sont exprimés au nom de leur groupe.

Je veux d'abord remercier M. Chauveau qui, au nom du groupe socialiste, a apporté son soutien au budget que je présente, comme ministre de la défense, au nom du Gouvernement.

Vous vous êtes livré, monsieur Chauveau, à une analyse exhaustive d'un contexte international très mouvant, qu'il nous faut, en effet, appréhender dans toutes ses dimensions. Ce n'est pas chose aisée. Je dirais que, pour le ministre de la défense, la passe n'est pas si facile qu'on doive considérer que la défense puisse se passer de pilote. Je m'efforce d'éviter les écueils, et je veux dire comment. Mais au fond, vous l'avez fort bien rappelé vous-même en disant que beaucoup avait été entrepris dans une période marquée pourtant par de nombreux points d'interrogation.

Tout d'abord, c'est dans des conditions de rigueur raisonnables, on peut le dire, qu'a été révisée la loi de programmation militaire. Je rappelle que le chiffre de 400 milliards de francs avait été avancé d'un côté, celui de 474 milliards de francs de l'autre, pour la durée de la loi. En définitive, le Président de la République a arbitré à 437,8 milliards de francs. J'assume par conséquent cette décision, qui s'inscrit dans le projet de budget que je vous présente.

Vous avez également rappelé l'effort qu'il convenait de faire pour la condition militaire, celui qui était consenti dans ce budget, celui enfin qui restait à faire et dont je suis pleinement conscient. Vous avez de même souligné que j'avais entrepris la réforme des structures, la rationalisation que d'autres, sur d'autres bancs, appelaient de leurs vœux depuis très longtemps mais qu'on n'avait jamais vu venir. Cela prendra un peu de temps, puisque le plan de réorganisation « Armées 2000 » doit, pour l'essentiel, s'exécuter sur les

années 1990 et 1991. Je rappelle que ce plan, par lui-même, ne crée ni ne supprime aucun emploi. Simplement, j'ai procédé à des remises en ordre nécessaires, en particulier en dissolvant des unités squelettiques ou autres qui ne l'étaient pas, mais dont la dissolution permettra de regarnir notre dispositif là où il en a besoin.

Vous avez aussi, monsieur Chauveau, souligné l'importance de ce qui a été entrepris pour mieux prendre en compte les problèmes des personnels, par le rétablissement d'un poste de secrétaire général pour l'administration et par la rénovation du conseil supérieur de la fonction militaire. Mon but est, en effet, de parvenir à une responsabilisation de l'institution militaire en poursuivant un travail de déconcentration à peine amorcé et en faisant en sorte qu'il y ait un dialogue là où il y a un pouvoir de décision. Beaucoup de choses peuvent se traiter à un autre niveau que celui du ministre. Il me semble qu'un dialogue, nullement incompatible avec la discipline militaire à laquelle je tiens beaucoup, doit permettre d'assurer des évolutions naturelles. Prenons le cas, par exemple, des astreintes dans la gendarmerie : la décision qui a été prise dans ce domaine aurait pu l'être depuis longtemps.

Pour ce qui concerne les industries de défense, je m'efforce, là comme ailleurs, d'opérer des choix raisonnables, dans la mesure où ils m'incombent. Je vous suis donc d'autant plus reconnaissant de tout ce que vous avez dit que M. Fillon, s'exprimant après vous, a semblé considérer qu'il n'y avait pas de véritables choix stratégiques dans les dispositions que j'avais été amené à prendre. Je crois pouvoir dire, au contraire, qu'une vision stratégique gouverne les choix qui ont été faits dans tous les domaines, y compris la programmation militaire : priorité au long terme et à la coopération internationale, priorité aussi à la dissuasion nucléaire et aux outils de gestion des crises.

S'agissant des industries de défense, vous m'avez posé une question sur le groupement européen indépendant de programmes, le G.E.I.P. Je ne serai pas aussi pessimiste que vous sur le bilan de cette institution. Nous avons mis en route à Lisbonne, il y a quelques mois, la commission recherche, présidée par la France, dotée pour la première année d'un fonds non négligeable de 120 millions d'ECU et qui doit permettre, dans quinze domaines, de développer des recherches en commun entre entreprises des pays membres. J'ajoute que des accords ont été passés ou sont en préparation avec des entreprises de la République fédérale d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Espagne ou des Pays-Bas. J'ai rencontré non seulement mes homologues de tous ces pays, mais également mes collègues suisse, autrichien, norvégien, turc et portugais. M. Renon, de son côté, s'est rendu récemment au Danemark et en Suède.

C'est dire que l'orientation donnée à notre politique dans le domaine de nos industries de défense est clairement celle d'une européanisation dont je pense que l'industrie française peut tirer profit au point de force où elle est. Car notre industrie est une industrie puissante. C'est l'un des fleurons de notre appareil industriel, et je pense que c'est dans cette voie qu'elle peut trouver les séries longues, ou du moins assez longues, dont elle a besoin pour trouver par elle-même son équilibre, sans que soit mise en cause l'indépendance nationale. Une puissante industrie de défense est, en effet, un atout pour le maintien de l'indépendance nationale. Cela mérite d'être rappelé quand on entend s'exprimer tel ou tel - je pense en particulier à M. Lefort. L'existence d'une industrie de défense autonome fait partie des conditions de base de l'indépendance nationale.

Je n'évoquerai pas la transformation du G.I.A.T. Je crois qu'elle aurait dû être entreprise depuis longtemps dans l'intérêt de l'institution elle-même et de ceux qui y travaillent.

Je ne voudrais pas, je le dis franchement, être écartelé entre deux démagogues. L'orateur du parti communiste, M. Lefort, a accusé le Gouvernement de mener une politique de surarmement. Mais, monsieur le député, notre politique est inverse ! Elle est fondée dès le départ sur une notion de suffisance. Je ne saurais mieux faire que de vous renvoyer sur ce sujet à un article du général Poirier, directeur des études de la Fondation des études de défense nationale.

Dans cet article, intitulé *Stratégie française et dissuasion minimum* et qui correspond tout à fait à ce que je pense, le général Poirier insiste longuement sur le fait que notre doctrine a toujours été celle de la suffisance et qu'elle fait partie de la dissuasion nucléaire dite « du faible au fort ». Il indique que « du général de Gaulle au président Mitterrand, la politique de sécurité de défense de la France et sa stratégie témoignent d'une remarquable continuité dans leur esprit et leurs grandes orientations pratiques... Parce que nous ne pouvons pas écarter la possibilité d'évolutions imprévisibles de la situation en Europe, la France doit demeurer capable de participer au règlement militaire et politique de crises que personne ne peut prétendre improbables ».

C'est cela une conception républicaine de la défense. La défense est légitime. Un pays qui n'assume pas sa défense devient inévitablement une colonie ou un protectorat, glisse dans l'orbite d'agresseurs potentiels qui peuvent le menacer ou de protecteurs abusifs qui peuvent exercer sur lui un chantage non moins redoutable.

Quand vous proposez, monsieur Lefort, d'éliminer de notre budget 40 milliards de francs, vous m'offrez des avions en papier ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Avec cela nous n'irions pas très loin !

Il me semble qu'un pays digne de ce nom, un pays qui veut défendre sa liberté doit savoir consentir l'effort nécessaire pour sa défense, c'est-à-dire pour sa liberté. Au fond, l'effort de défense n'est rien d'autre qu'une prime que notre pays acquitte pour le maintien de sa liberté. C'est son rôle en Europe et dans le monde.

Tout cela, d'ailleurs, est tellement frappé au coin du bon sens que le concept de suffisance a été repris par Mikhaïl Gorbatchev lui-même dans le discours qu'il a tenu à Strasbourg au mois de juillet dernier.

A la vérité, il y a loin de la coupe aux lèvres et des propos aux actes. Vous dites que nous assistons à un événement exceptionnel : les deux superpuissances ont commencé à détruire les armements nucléaires. Fort bien ! Mais l'une comme l'autre possèdent 12 000 têtes stratégiques et des milliers de têtes dites « tactiques », alors que nous-mêmes ne détenons que quelques centaines de têtes stratégiques, correspondant à l'idée de suffisance qui est la nôtre. Il n'est pas bon d'établir un parallèle entre les deux superpuissances et la France qui ne vise pas le surarmement, qui n'entend pas acquérir un arsenal redondant, mais simplement maintenir la crédibilité de sa dissuasion, car elle est le fondement de sa liberté et de son rôle en Europe et dans le monde.

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de défense. Très bien !

M. le ministre de la défense. D'ailleurs, si l'on vous suivait, la France réintégrerait l'O.T.A.N. Il n'y aurait pas pour elle d'autre perspective.

M. Jean-Claude Lefort. Bravo quand même pour la démagogie !

M. le ministre de la défense. C'est dire que vous manquez quelque peu de cohérence, et même de suite dans les idées. Je me souviens de propos, forts justes d'ailleurs, de votre secrétaire général qui, au moment du vote de la loi de programmation militaire de 1984, expliquait que, face à l'immense supériorité de l'Union soviétique et des Etats-Unis, il était normal que la France fasse l'effort nécessaire pour maintenir la dissuasion minimum dont je parlais à l'instant.

Vous avez évoqué Jaurès. Mais Jaurès a toujours dit que l'organisation de la défense était inséparable de la sécurité collective et de la paix, que c'était les deux faces d'une même médaille.

M. Jean-Claude Lefort. Exactement !

M. le ministre de la défense. Voilà quelle était l'inspiration de Jaurès dans *Vers l'armée nouvelle*, excellent ouvrage dont je vous conseille la relecture. Il n'est nullement empreint de cet esprit pacifiste que vous évoquez et qui a mené - il est vrai qu'il n'y avait pas que des gens de gauche dans ce train-là - la France à l'abîme. Le pacifisme était, en effet, largement répandu à droite et à gauche entre les deux guerres. On sait à quoi cela a conduit.

Le Gouvernement n'est ni pacifiste ni belliciste. Il est tout simplement républicain. Il s'acquitte de ses devoirs à l'égard de la République en maintenant l'effort de défense au niveau où il est nécessaire. Et cela est compris. Je l'ai rappelé cet après-midi en citant un sondage : 71 p. 100 de nos compatriotes considèrent que nous avons raison de faire ce que nous faisons.

J'ai dit que nous ne devrions pas être écartelés entre deux démagogues, parce qu'il y a aussi l'opposition de droite. Je le dis avec un peu de tristesse, parce que je pense que les jugements que vous pouvez porter en votre âme et conscience ne sont pas aussi sévères que ceux que vous formulez à la tribune.

M. Paecht, dans un lamento funèbre, évoque le décalage de deux ans du porte-avions. Mais, monsieur Paecht, un porte-avions est fait pour durer environ cinquante ans, et nous ne sommes pas à deux ans près. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Les porte-avions américains durent cinquante ans ; et les nôtres, lancés au début des années soixante, dureront, au moins pour l'un d'entre eux, bien au-delà de l'an 2000.

Vous faites comme s'il y avait trente et un ans entre le premier et le dernier sous-marin nucléaire d'attaque. Mais ce ne sont pas les mêmes ! La modernisation « Améthyste » et beaucoup d'autres perfectionnements feront qu'entre le premier et le dernier il y aura une différence de nature.

Vous évoquez le retard d'un an du système Orchidée. Mais il y a d'autres systèmes de renseignement et d'acquisition ! A commencer par le Mirage F1, les avions AWACS, les régiments dont c'est le rôle, les drones de reconnaissance ! Donc, cessez de vous lamenter inutilement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Nous faisons ce que nous pouvons dans le temps qui est nécessaire.

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de la défense. Quant à la deuxième tranche du lance-roquettes multiples, il s'agit d'un système de projection de mines. Nous avons d'autres moyens de pourvoir à cet usage. Et, si besoin en était, nous pourrions en acquérir. Par contre, nous sommes présents, non pas dans les « tranches », mais dans les « phases » du L.R.M. - dans la première et dans la troisième. Je ne reviendrai pas sur les véhicules tactiques et logistiques : c'est un domaine qui offre une certaine souplesse, une certaine élasticité.

Le S4 n'est pas sacrifié, monsieur Paecht ! Quant au M5, s'il a été décalé de quelques années, c'est en plein accord avec les états-majors, car le M45 sera un missile très performant, très discret. Si nos essais sont ramenés de huit à six, c'est que nous pensons pouvoir mener à bien nos efforts dans ce cadre et qu'il n'est pas souhaitable de faire plus qu'il n'est nécessaire.

Je pourrais évidemment poser également à M. Voisin la question de savoir s'il est bien raisonnable de mettre en cause le *Rafale* comme il le fait, qu'il voudrait transformer en monomoteur, avec le moteur M88. Mais le *Rafale* n'irait pas loin, monsieur Voisin ! En même temps, vous êtes partisan de missiles air-sol à longue portée. Rendant hommage, d'ailleurs - ce qui ne manquera pas de faire plaisir à certains de mes collaborateurs ici présents qui ont parrainé ce programme ! - à l'A.S.M.P., vous proposez un A.S.L.P. qui serait porté par un avion dont le rayon d'action serait forcément très amoindri.

M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section des forces terrestres. Ce n'est pas ce que M. Voisin a dit !

M. le ministre de la défense. C'est ce que j'ai cru comprendre ! J'ai entendu M. Voisin mettre en cause le *Rafale* et puis vanter les charmes de l'A.S.L.P.

M. François Fillon, rapporteur pour avis, et M. Arthur Paecht. Il proposait deux avis !

M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Laissez M. Voisin s'exprimer, il est assez grand ! En plus, c'est votre voisin ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de la défense. Il voudrait que nous achevions le successeur du *Tornado*, l'avion européen de combat.

M. Michel Voisin. Que nous leur vendions des nôtres !

M. le ministre de la défense. Oui, mais, comme vous le savez, cet avion a déjà pris un peu de retard. Et, vraisemblablement, le *Rafale* sera prêt plusieurs années avant lui !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Heureusement !

M. le ministre de la défense. Je voudrais terminer, mesdames, messieurs les députés, cette brève réponse, en insistant sur l'importance de l'acquiescement du pays à sa défense. Je pense que cet acquiescement reste entier malgré quelques cris discordants qui s'expriment sur ces bancs.

Tout d'abord, c'est une vision stratégique claire qui a guidé nos choix, et je pense pouvoir le démontrer.

C'est dans l'esprit de la suffisance que nous débattons de la réduction des armements. Nous pensons que chaque nation doit demeurer suffisamment armée tout simplement pour défendre son existence, son identité, sa souveraineté, ses légitimes intérêts. Et notre dissuasion est évidemment une dissuasion - comment puis-je dire ? - *ex ante*. Elle a pour but de peser sur les évaluations, les décisions, les volontés adverses avant un éventuel conflit, et non pendant. C'est cela la stratégie de la dissuasion. Et c'est cette doctrine qui gouverne nos choix.

La mise en cause de la dissuasion, d'ailleurs, je ne l'ai pas vraiment entendu s'exprimer, même sur les bancs du parti communiste, qui met en cause les moyens accordés à nos forces nucléaires. Sur le principe même, je n'entends pas de remise en cause. Donc, eux, ils sont pour le principe à condition qu'on ne l'applique pas ! (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Ils sont pour la dissuasion sans la bombe !

M. le ministre de la défense. Ils sont, comme disait Péguy, « pour avoir des mains blanches étant bien entendu qu'ils n'auront pas de mains ». (*Sourires.*)

Sur le service national, il y a en effet une contestation qui s'exprime marginalement. M. Giscard d'Estaing l'a portée, relayée par le général Jeannou Lacaze, qui n'en avait soufflé mot tant qu'il exerçait les fonctions de chef d'état-major des armées.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Vous aussi, vous avez changé parfois d'opinion.

M. Daniel Colin. Comment parfois ? Souvent !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Pas sur ce sujet !

M. le ministre de la défense. Non, j'ai dit que le service national avait besoin d'être amélioré. Il n'y a pas d'institution qui ne soit perfectible, monsieur Fillon. Mais vous-même, aujourd'hui, vous allez trop loin, et ce n'est pas rendre service au pays que de lui faire croire qu'on pourrait supprimer le service national. On peut réformer le service national. On peut, je crois, le rénover. Et les suggestions de M. Chauveau comme celles de M. Hollande sont tout à fait judicieuses. Moi, je pense qu'un pays comme le nôtre ne peut pas dire à l'avance que ne se présenteront pas, un jour, dans sa vie collective, de grandes crises qui l'obligeront à manifester sa capacité de défense, sa capacité d'organisation, de discipline collective, et que, pour cela, il n'y a rien de tel que le service national, parce que c'est le moment où de jeunes hommes peuvent rencontrer leur pays, leur drapeau et la défense de la patrie.

Il y a, je le crois, un acquiescement profond sur notre doctrine de dissuasion, sur le service national, sur une politique de suffisance raisonnable. C'est une politique républicaine de la défense que le Gouvernement présente au Parlement. Nous

serons certainement conduits, après les questions, à adopter un certain nombre de dispositions que je pourrais qualifier de dispositions d'usage. Ce budget sera donc adopté. Je regrette de ne pas pouvoir bénéficier du concours civique d'un plus grand nombre de députés. Mais la Constitution, je dirai, nous donne les moyens d'agir pour que prévale en dernier ressort l'intérêt du pays. Certains d'entre vous - je crois que c'est M. Fillon - ont évoqué l'article 49-3 à propos du vote de la loi de programmation, mais M. le Premier ministre, M. Michel Rocard, n'a fait que reprendre une vieille tradition, qu'avait illustrée en son temps un de ses prédécesseurs, M. Michel Debré.

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Une fois !

M. le ministre de la défense. Donc, je dirai que la Ve République, d'une certaine manière, continue, mais elle continue sur cette affaire essentielle qu'est la défense du pays dans la ligne qui a été tracée - je le crois très sincèrement - dans l'intérêt de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Fillon, rapporteur pour avis. Il l'avait utilisé conte les socialistes pour faire passer la dissuasion nucléaire !

M. le président. Monsieur le ministre, je vous remercie.

Nous en venons aux questions.

Mes chers collègues, vous connaissez la règle : j'appellerai successivement les orateurs de chaque groupe par période de quinze minutes et chaque orateur dispose de deux minutes pour poser sa question.

Je vous demanderai d'être aussi concis que possible.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le ministre, l'approvisionnement en matières nucléaires stratégiques nécessaires à la force de dissuasion, c'est-à-dire en plutonium, en tritium et en uranium, pose des problèmes à court, à moyen et à long termes.

A court terme, la principale source de tritium, c'est-à-dire actuellement les réacteurs « Célestins » à Marcoule, risque de se tarir vu l'âge actuel de ces réacteurs. Quelles sont la ou les filières technologiques prévues et quel est l'échéancier associé ?

A moyen terme se pose le problème de l'approvisionnement en plutonium. Les principales sources vont se tarir ou se sont taries. S'il est exact que le plutonium peut être stocké, il serait souhaitable, même si les besoins sont faibles, d'assurer une continuité de la fabrication afin de pouvoir, en cas de nécessité, réaugmenter la production. Est-ce le cas ?

Enfin, à long terme, au sujet de l'approvisionnement en uranium, il faut distinguer deux types de besoins : des besoins importants en uranium moyennement enrichi pour l'alimentation des cœurs des réacteurs, que ce soit pour les S.N.A., les S.N.L.E., le futur porte-avions, ou des besoins en uranium fortement enrichi, très faibles.

L'usine de Pierrelatte assure actuellement ces deux types de production. Malgré un excellent fonctionnement, cette usine aura atteint en l'an 2000, l'âge de trente-cinq ans environ. Y a-t-il un programme de recherche destiné à assurer la relève de l'usine de Pierrelatte afin de garantir, pour le début du XXI^e siècle, l'approvisionnement en combustibles neufs pour les cœurs des réacteurs des sous-marins et du porte-avions ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez évoqué un certain nombre de problèmes qui sont de la plus grande importance pour la poursuite de notre activité de préparation de l'outil de dissuasion. Vous comprendrez que l'on ne puisse pas entrer dans le détail de tous ces sujets, ne serait-ce, dans certains cas, que pour des raisons de secret.

En ce qui concerne Pierrelatte, les activités militaires sont de deux types : la production d'uranium enrichi pour les armes et pour les réacteurs de propulsion navale, pour certains réacteurs à terre, et, d'autre part, la contribution aux études de procédés nouveaux pour remplacer les moyens actuels de production quand ceux-ci auront atteint la fin de leur vie.

Cette production d'uranium enrichi restera une nécessité permanente pour notre défense parce que les besoins globalement nécessaires au système d'armes futures, à forte multiplicité de têtes, comme le M 45 et, ultérieurement, le M 5, nécessitent la constitution d'un stock de sécurité.

Le parc de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et de sous-marins nucléaires d'attaque dont la France dispose actuellement en service opérationnel entraîne une consommation permanente significative d'uranium enrichi, et cette consommation doit s'accroître avec l'augmentation du nombre des sous-marins nucléaires d'attaque et avec le porte-aéronefs nucléaire.

Enfin, il y a à terre des réacteurs militaires de longue durée de vie qui utilisent également de l'uranium enrichi comme combustible et en consomment de manière significative.

Il faut donc que le fonctionnement de longue durée de Pierrelatte soit assuré dans des conditions économiques optimales. Les mesures nécessaires ont été prises.

Je dois dire à ce sujet, comme en ce qui concerne l'ensemble des installations de production de matières nucléaires pour les besoins de la défense, que ces installations vieillissent particulièrement bien, c'est-à-dire qu'elles vieillissent peu. Il n'y a donc pas urgence pour remplacer ces installations par d'autres qui utiliseraient des procédés nouveaux.

Je dois même préciser que nos moyens de production sont plus jeunes que ceux, par exemple, des Etats-Unis.

Dans l'état actuel de nos besoins et de nos outils, aucun moyen nouveau n'apparaît donc nécessaire avant le siècle prochain, délai qui nous met en état de mener les recherches et les réflexions nécessaires à un rythme qui permettra le jour venu, s'il le faut, de prendre une décision.

Pour ce qui concerne les autres matières, diverses solutions sont envisageables. Elles ne sont pas indépendantes les unes des autres. Des études technologiques sont en cours et il faudra encore trois ou quatre ans pour qu'on puisse se prononcer.

Vous comprendrez qu'à ce stade on ne puisse en dire plus.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Dessein.

M. Jean-Claude Dessein. Monsieur le ministre, ma question concerne l'avenir du dispositif Epervier au Tchad.

Sans que nos troupes aient à verser le sang dans une guerre de reconquête, leur installation sur le quinzième, puis sur le seizième parallèle, aura dissuadé les Libyens de pousser plus avant leurs menées offensives et finalement permis aux Tchadiens de reconstituer leurs forces et de retrouver leur souveraineté sur l'intégralité de leur territoire.

Les objectifs que le Président de la République avait assignés à nos forces en décidant, en 1983, l'opération Manta, prolongée en 1986 par l'opération Epervier, ont été pleinement atteints.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'est ouverte avec le rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et la Libye, ce dont nous nous félicitons.

En conséquence, je vous demande si ce contexte nouveau peut permettre d'envisager dans les mois à venir une accélération du retrait de nos forces dans le cadre de l'allègement du dispositif Epervier.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je vous remercie, monsieur le député, de me donner l'occasion de rendre hommage à nos soldats au Tchad, qui se sont acquittés avec honneur et de manière tout à fait exemplaire de la mission qui leur avait été confiée.

C'est un remarquable succès de ce que l'on pourrait appeler une stratégie indirecte visant à maintenir l'intégrité d'un pays ami et à lui permettre de reconstruire librement son Etat.

Comme vous l'avez indiqué, la situation a évolué favorablement. Un accord est intervenu entre le Tchad et la Libye, accord dont nous nous sommes réjouis car nous n'avons jamais considéré la Libye comme notre ennemie.

Le dispositif militaire français présent au Tchad dans le cadre de l'opération Epervier comporte actuellement quelque 1 300 hommes implantés sur les sites de N'Djamena et d'Abéché. Il a essentiellement une vocation de défense air-air et sol-air. Il inclut les éléments nécessaires à la protection interne de nos installations.

A la suite de l'accord Tchad-Libye que vous avez évoqué, le Gouvernement a décidé un allègement du dispositif qui comprend la réduction significative des forces stationnées à Abéché ramenées à environ une centaine d'hommes pour témoigner de notre présence, ainsi que le retrait de la batterie Hawk de N'Djamena.

A l'issue des réaménagements que je viens d'indiquer, le dispositif comportera un millier d'hommes. Cet allègement se poursuivra en fonction de l'analyse que nous ferons - ou ne se poursuivra pas - dans le courant de l'année 1990 si les rapports entre le Tchad et la Libye, comme nous le souhaitons, évoluent favorablement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Vous pourriez applaudir, en face :

M. le président. La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Monsieur le ministre, sans vouloir interférer dans le prochain débat sur la transformation du G.I.A.T., je saisis l'occasion de la discussion budgétaire pour évoquer les nécessaires moyens financiers dont devrait bénéficier la future société nationale.

Il s'agit essentiellement de la dotation en capital, dont le niveau pourrait être fixé autour d'un milliard de francs, dans la mesure où l'on sait d'ores et déjà que la société nationale ne sera pas bénéficiaire avant plusieurs années et qu'elle devra faire face à de nombreuses dépenses, qu'il s'agisse des dépenses d'équipement, des dépenses de recherche ou des dépenses liées à l'élargissement de ses moyens commerciaux.

Ma question est donc simple : qu'est-il prévu financièrement en 1990 pour assurer le versement de cette dotation en capital, qui est absolument indispensable si l'on veut offrir les meilleures conditions au succès de la transformation du G.I.A.T. ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Hollande, je connais la grande vigilance que vous manifestez pour tout ce qui concerne le G.I.A.T., puisque vous y avez consacré une partie de votre rapport, et je comprends que vous soyez très attentif aux problèmes qui se posent, en particulier à Tulle.

Comme vous le savez, je présenterai mercredi, devant le Sénat, au nom du Gouvernement, le projet de loi transformant le G.I.A.T. en société nationale.

Le potentiel du G.I.A.T. sur les plans technique et industriel est remarquable. Pour assurer son avenir, le Gouvernement entend mettre en place auprès de la nouvelle société tous les moyens, notamment sur le plan financier, qui garantiront sa viabilité à moyen terme.

C'est un engagement que je prends très solennellement vis-à-vis de la représentation nationale.

Je vous présenterai le détail des mesures prises pour assurer l'avenir du G.I.A.T. lors de la discussion du projet de loi. Parmi ces mesures figurent les concours financiers que l'Etat apportera dès la constitution de la société, de telle sorte que son démarrage s'effectue dans de bonnes conditions. Je puis d'ores et déjà vous indiquer que le Gouvernement a retenu le principe du versement d'une dotation en capital substantielle, dont j'espère qu'elle atteindra l'ordre de grandeur que vous venez d'indiquer.

Cela manifestera la volonté du Gouvernement de tout faire pour que la réforme du G.I.A.T. conduise à son redressement et assure son avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Guigné.

M. Jean Guigné. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le service national est l'instrument privilégié de l'adhésion de la nation à la volonté de défense du pays. Son caractère universel et égalitaire doit donc être respecté.

Ces deux affirmations forment l'essentiel du message que le Premier ministre, évoquant le service national auprès des auditeurs de la quarante-deuxième session de l'Institut des hautes études de défense nationale, a tenu à apporter sur les fondements de la doctrine.

Or, nous sommes témoins d'un fonctionnement de l'institution qui apparaît à beaucoup inadapté, archaïque quelquefois, et surtout éloigné des concepts d'origine.

Universel et égalitaire ?

Le rapport que notre collègue Guy-Michel Chauveau a récemment rendu public met en lumière les inégalités des jeunes devant le service national, et tout particulièrement celles qui sont liées à ses formes civiles. Ainsi, et sans surestimer l'importance quantitative du phénomène, qui a cependant tendance à s'amplifier, le service militaire proprement dit ne recueille qu'une ressource résiduelle, après qu'en ont été dispensés tous ceux qui, pour des raisons diverses, qu'elles soient physiques ou sociales, ou qu'elles soient dues à une vocation ou à un niveau général, ont pu réaliser leur souhait de ne pas servir dans ce qu'il est convenu d'appeler les « armes de mêlée ». De la sorte, l'affectation de la ressource jugée apte à l'accomplissement du service national s'effectue au terme d'un processus souvent contraire aux intérêts de la défense.

Cette observation se vérifie à propos d'une forme particulière du service national qu'est le V.S.N.E. - volontariat du service national en entreprise -, dispositif dont l'application s'est peu à peu détournée de son objet initial, qui était de proposer des emplois « dans les entreprises françaises concourant au développement d'un Etat ».

On constate ainsi que 57 p. 100 de ces V.S.N.E. servent en Europe et en Amérique du Nord alors qu'il faudrait sans doute renforcer leur présence dans les pays dont la balance commerciale est excédentaire dans leurs échanges avec la France.

Le Gouvernement a raison de rappeler qu'une défense autonome est indissociable d'une recherche avancée, d'hommes bien formés et d'une industrie rigoureuse. La diversification des formes du service national est donc souhaitable.

Aussi, et connaissant par ailleurs vos intentions et celles du Gouvernement d'expérimenter un service actif de défense civile à partir de 1990, quels moyens entendez-vous mettre en œuvre pour assurer la nécessaire cohérence des formes militaires et civiles du service national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, c'est un très grand sujet que vous venez d'évoquer.

M. Chauveau a analysé en détail ce qu'il appelle les dérives inégalitaires du service national et il a beaucoup insisté sur les mécanismes qui aboutissent à orienter les jeunes gens les plus qualifiés vers les formes civiles du service national, voire vers l'exemption, puis, au sein du service militaire, vers les affectations les plus gratifiantes ou les plus confortables. De telle sorte que, souvent, les jeunes les moins favorisés doivent assumer la plus lourde part de la conscription dans les régiments de mêlée de l'armée de terre.

Ces observations ne manquent pas de pertinence. Elles appellent cependant de ma part quelques précisions. Il est vrai que 30 p. 100 environ des jeunes gens d'une génération n'accomplissent pas leur service national. Ces dernières années, ce pourcentage était même légèrement supérieur : entre 31,2 et 31,9 p. 100. L'an dernier, en 1988, ce pourcentage a été de 30,2 p. 100. Il faut savoir que dans ces 30 p. 100, il y a 15 p. 100 de jeunes qui ne pourraient pas être incorporés pour des raisons liées à des handicaps physiques ou intellectuels insurmontables.

Les pourcentages se répartissent aujourd'hui de la manière suivante : 21,6 p. 100 des jeunes gens sont exemptés pour des raisons médicales ; 4,6 p. 100 sont dispensés pour des raisons sociales ; 4 p. 100 sont réformés dans les trois premiers mois suivant l'incorporation pour des raisons médicales encore.

Il ne faut pas se laisser trop impressionner par ces chiffres et conclure qu'en France il y a 30 p. 100 de « planqués ». Sachez que, même en 1915 ou en 1916, on n'a jamais incorporé plus de 85 p. 100 d'une classe d'âge.

Si vous ajoutez à ces chiffres les 4 ou 5 p. 100 de dispenses légales - soutien de famille, chef d'entreprise -, que personne ne songe à remettre en cause, ce sont environ 20 p. 100 des jeunes gens qui, en toute hypothèse, n'accompliraient pas leur service national. Le déficit n'est donc pas de 30 p. 100, comme on le dit souvent, mais seulement de 10 p. 100. Voilà la vérité !

M. Gérard Gouzes. Ce n'est déjà pas mal !

M. le ministre de la défense. Ce n'est déjà pas mal, comme vous le dites, monsieur le député. Mais il me paraît utile d'apporter cette précision.

Le comportement de ceux qu'on peut appeler « les élites », c'est-à-dire les jeunes gens qui accomplissent des études supérieures, doit attirer notre attention : 78 p. 100 des jeunes titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, c'est-à-dire près de quatre sur cinq, n'accomplissent pas leur service militaire, soit qu'ils soient exemptés, soit qu'ils accomplissent un service civil. Cette proportion ne saurait être longtemps durable. Nous devons le dire.

On ne peut imaginer qu'une institution fondée sur le principe d'universalité en soit à ce point éloignée dans la pratique. On peut et on doit corriger ce défaut par des mesures administratives. Par exemple, il est possible de modifier le jeu des critères de sélection afin de permettre à un informaticien qui a la vue basse de faire son service dans l'armée où il pourrait être très utile. On peut aussi créer davantage de postes d'aspirants pour donner à ces jeunes gens qualifiés dont nous avons besoin un emploi et un grade, qui soient plus conformes à leur attente. Nous le ferons. Mais il est clair que la source du mal est plus profonde, et je vais y revenir.

On a beaucoup insisté sur les excès inégalitaires auxquels donnent lieu certaines formes civiles du service national. C'est la vérité. Mais sachez-le, monsieur le député, c'est une toute petite vérité : il s'agit, en fait, de quelques centaines de cas qui concernent le volontariat pour le service national en entreprise ou l'aide technique dans les départements et territoires d'outre-mer principalement.

Des dispositions seront prises par le Gouvernement pour mieux coordonner l'affectation dans les différentes formes du service national et pour vérifier plus rigoureusement les conditions de son exécution. Ces dispositions devraient permettre d'éliminer les dérives les plus graves.

Pour autant, il faut bien comprendre que les armées - pas plus que l'école d'ailleurs dans un autre registre - ne peuvent pas à elles seules supprimer les inégalités sociales. Encore que le service militaire soit sans doute avec l'école l'une des institutions les plus propres à rassembler la nation, à mêler entre eux les jeunes de toutes origines sociales. C'est d'ailleurs l'un de ses mérites.

Je ne vois, ni pour les jeunes ni pour l'armée, l'utilité qu'il y aurait à affecter systématiquement des jeunes gens qualifiés à des tâches subalternes alors qu'ils pourraient être utilisés à des tâches de commandement ou à des emplois techniques dans les états-majors.

Ce qui est fondamentalement en question, c'est l'attitude des jeunes face au service militaire. Si tant de jeunes gens, en particulier tant d'étudiants, cherchent à fuir le service militaire, c'est que, d'une part, celui-ci n'est pas assez attractif et, d'autre part, qu'ils n'ont pas conscience de l'utilité d'une armée nationale, d'une armée de conscription faite qu'on le leur ait appris.

M. Gérard Gouzes. Très juste !

M. le ministre de la défense. Il faut donc rendre le service militaire plus attractif, mais il convient aussi de donner à ces jeunes la conscience de l'utilité de la défense, de la conscription, la conscience de leur devoir militaire envers la nation. Mais qui le leur a jamais appris ?

Certes, l'armée peut contribuer à cette prise de conscience. Elle pourrait le faire d'une meilleure façon lors de l'incorporation. Mais vous reconnaîtrez avec moi, mesdames, messieurs les députés, qu'il y a beaucoup à faire de la part des parents, de l'école ou des médias. Quiconque dans ce pays a une parcelle de responsabilité - et cela commence au stade de la famille - doit savoir l'exercer en expliquant la nécessité de l'effort de défense, en expliquant pourquoi la conscription fait partie des devoirs du citoyen à l'égard de son pays.

C'est dans la mesure où chacun de ceux qui ont une responsabilité l'exercera et donnera des explications aux jeunes qui, naturellement, ne peuvent pas comprendre spontanément, que nous pourrions remédier à certaines formes d'inégalité particulièrement scandaleuses et qui me choquent tout comme elles vous choquent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, Mme Martine Daugreilh, qui n'a pas pu être présente ce soir, m'a demandé de vous poser à sa place une question qui porte sur le projet de budget pour 1990. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Dommage. Ce n'est pas la même chose !

M. François Fillon. Est-il vrai, monsieur le ministre, que la structure du titre III ait changé en 1988 du fait du dépiacement des crédits destinés à l'entretien programmé de la marine vers le titre V, et que les comparaisons que vous faites entre le titre III et le titre V ne soient pas des comparaisons à structures constantes ?

Est-il vrai, par la même occasion, que le ministère chargé du budget ait supprimé 1,1 milliard de francs de crédits sur votre budget de 1989 ?

M. le ministre de la défense. Je n'ai pas compris. Il s'agit de la question de Mme Daugreilh ?

M. François Fillon. Voulez-vous que je reformule la question, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. Je veux bien.

M. François Fillon. Est-il vrai, monsieur le ministre, que la structure du titre III ait changé en 1988, du fait du déplacement des crédits d'entretien programmé de la marine vers le titre V, et que, en conséquence, les comparaisons que vous faites entre le titre III de 1988 et ceux de 1990 ou de 1989 ne soient pas des comparaisons à structures constantes ?

Est-il vrai, par ailleurs, que le ministère chargé du budget ait supprimé 1,1 milliard de francs de crédits sur votre budget de 1989 ?

M. le président. La parole est à monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Je crois avoir indiqué, non en 1988 - puisque le budget de 1988 n'était pas le mien, mais celui de M. Giraud - mais en 1989, qu'une partie des crédits d'entretien programmé de la marine, soit 500 millions, avaient été déplacés du titre III vers le titre V. Cela est donc connu.

S'agissant des mesures de régulation prévues à hauteur de près de 2 milliards au mois de février, elles ont été réduites à 1 milliard 146 millions, et j'ai obtenu qu'elles soient limitées au titre V et que le titre III en soit exempté.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, deux ans, c'est peu, dites-vous. Mais le retard de deux ans au moins qui affectera la mise en service du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, prévue actuellement en 1998, n'aura-t-il pas pour conséquence de diminuer la valeur opérationnelle de notre groupe aéronaval ?

De plus, seule la construction du premier bâtiment antimines océanique - B.A.M.O. - sera réalisée, un décalage important frappant la poursuite du programme. La mission de ces bâtiments est de concourir à la sûreté de nos approches maritimes. Ne craignez-vous pas qu'en retardant ce programme, on ne diminue singulièrement la sûreté des sous-marins de notre force océanique stratégique dans leurs mouvements ?

M. le président. La parole est à monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la sûreté de la force océanique stratégique est assurée essentiellement par l'aviation de patrouille maritime, par un certain nombre de bâtiments de la flotte parmi lesquels le B.A.M.O. Naturellement, si elle vient à se trouver dans les mêmes parages, l'aviation embarquée sur les porte-avions peut aussi y concourir, tout comme d'ailleurs l'aviation basée à terre si son rayon d'action le permet.

Il me semble que le décalage de deux ans pour la mise en service du porte-avions à propulsion nucléaire *Charles-de-Gaulle*, qui est prévue maintenant pour 1998, est tout à fait

justifié. En effet, le système d'autoprotection du porte-avions, le système sol-air ou surface-air antimissiles sera seulement disponible à cette date.

Le calendrier de mise en service du porte-avions nucléaire paraît donc pleinement compatible avec celui de ce système S.A.A.M. Mais il est également pleinement compatible avec le programme de l'avion de combat marine. Par conséquent, il me semble que cette échéance de 1998 constitue une date raisonnable. A cette échéance, la France se trouvera dotée d'un porte-avions très performant, puissamment armé et fortement protégé.

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, le sujet que je veux aborder a déjà été évoqué, et je devrais même dire traité. Mais compte tenu de l'importance extrême qu'il présente pour notre défense, il me semble indispensable d'y revenir.

En effet, j'ai le sentiment que le climat d'incertitude et de polémique qui entoure le problème du remplacement de notre aviation embarquée à l'horizon de 1993 est de plus en plus malsain. La confusion dans laquelle se poursuit ce débat, malgré des démonstrations qui, il faut le dire, sont aussi contradictoires qu'impressionnantes, conduit - vous ne le savez que trop, monsieur le ministre - à exacerber des antagonismes pernicieux entre la marine et l'armée de l'air, antagonismes qui sont préjudiciables à l'une comme à l'autre. Cela vous a d'ailleurs conduit, à juste titre, à invoquer l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme. Je vous rassure, monsieur le président, je ne le lirai pas.

Toutefois, cela ne suffit pas. Il est indispensable qu'une pleine lumière soit faite avec la plus grande objectivité, avec la plus grande rigueur sur les conséquences, tant en ce qui concerne la capacité opérationnelle de notre force aérienne que sur la modernisation de notre armée de l'air, des diverses solutions qui ont été ou qui pourraient être envisagées. Cela implique des mises au point sans équivoque sur tous les aspects à moyen et à long terme, qu'ils soient financiers ou techniques, de ces solutions et donc sur les critères de choix qui peuvent être retenus.

Il paraît nécessaire que le Parlement, que l'armée et que l'opinion soient éclairés sans trop tarder et de façon précise sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous rappelle que le problème que vous évoquez se pose déjà depuis longtemps. Il n'est pas nouveau. Chacun sait que la limite actuelle de durée de vie de nos *Crusader* se situe, s'ils ne sont pas renouvelés profondément, à l'horizon 1992-1995. Cette donnée était connue par tous mes prédécesseurs.

Si aucune décision n'a été prise jusqu'à présent, c'est d'abord parce que lorsqu'ont été explorées les possibilités de fabriquer un avion européen avec nos différents partenaires, l'horizon retenu était l'horizon 1995. Et je vous rappelle que, à l'époque, la France avait spécifié que cet avion devait être capable d'apponter ou d'être catapulté sur ses porte-avions. L'accord n'ayant pu se faire, en 1985, entre la France et ses autres partenaires européens, nous nous sommes orientés vers le *Rafale*.

Le programme *Rafale* se déroule actuellement dans de très bonnes conditions techniques. Le précédent gouvernement a d'ailleurs décidé d'avancer de deux années le calendrier de mise en service du *Rafale*. Je rappelle que c'est M. Chirac et M. Giraud qui ont décidé de faire en sorte que le *Rafale* puisse être prêt en 1996. Nous devons donner le maximum de chances à ce programme, cela est clair. Et il faut qu'il soit entendu, parce que cela a toujours été dit, que la marine sera équipée d'avions de combat marine du type *Rafale*.

M'exprimant devant vous l'an dernier - et cela figure au *Journal officiel* - j'ai indiqué que le Gouvernement excluait l'achat d'avions F 18, mais que plusieurs possibilités restaient ouvertes. Il faut les explorer.

Jusqu'à présent, les recherches faites n'ont pas abouti dans une certaine direction. Disons qu'une autre solution est possible consistant à prolonger la durée de vie des avions *Crusader* grâce à une rénovation en profondeur de leur cellule et

de leur système d'armes qui en fasse des appareils d'un standard équivalent à celui de l'actuel Mirage F1 dont les performances sont reconnues. Cette rénovation serait conduite dans des conditions telles, je tiens à le souligner, que la sécurité serait assurée pour les pilotes.

D'autres possibilités existent. Le sujet, complexe, n'a pas été traité par mes prédécesseurs : j'entends prendre une décision en temps utile, c'est-à-dire aussitôt que je le pourrai, et même bientôt, ...

M. Hervé de Charette. Et encore plus tôt ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. ... une décision conforme à l'intérêt général, ...

M. Hervé de Charette. Naturellement !

M. le ministre de la défense. ... dans une affaire qui implique des données nombreuses et essentielles, aussi bien sur le plan opérationnel que sur les plans industriel, économique et stratégique.

M. Hervé de Charette. J'espère que vous êtes satisfait par la réponse, monsieur Poujade ! (*Sourires.*)

M. le ministre de la défense. L'évolution générale de la situation, je le pense, nous conduira peut-être à modifier nos dispositions : mais il est clair que quelques données supplémentaires ne me seront pas inutiles pour prendre cette décision que j'espère pouvoir vous annoncer bientôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff pour une deuxième question.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, dans votre projet du budget avez-vous prévu le renfort en effectifs réels de toutes les unités territoriales de gendarmerie et non une augmentation de trois ou quatre gendarmes dans certaines brigades seulement, comme cela semble être le cas jusqu'à présent ?

D'autre part, la nouvelle organisation provisoire, qui consiste à désigner une permanence dans l'une ou l'autre des brigades, entre une dizaine de cantons, est particulièrement mal perçue par la population.

En effet, en cas d'accidents graves dans deux lieux différents, qui peuvent être distants de 50 kilomètres, comment la gendarmerie de service pourra-t-elle assurer le service de sécurité qui lui incombe ?

La gendarmerie aurait encore accepté des horaires extensibles, qui lui étaient déjà imposés jusqu'à ce jour, si un meilleur dialogue s'était instauré ces dernières semaines - car ce n'est pas le cas, contrairement à ce que vous avez affirmé tout à l'heure à la tribune.

Monsieur le ministre, toute la population pâtira du service au rabais qui sera dispensé à l'avenir, et que la gendarmerie elle-même ne peut que regretter.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Ronon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez posé deux questions. La première a trait au renforcement des effectifs des brigades de gendarmerie territoriale. Je vous rappelle que le projet de budget qui vous est présenté prévoit une augmentation des effectifs de la gendarmerie de 1 000 postes. Les trois années suivantes, il sera fait autant. Au total, il y aura 4 000 postes de plus, dont 1 000 de gendarmes auxiliaires. Cet accroissement est destiné à permettre l'augmentation des effectifs des brigades les plus chargées. Des brigades sont très chargées, d'autres moins, vous le savez comme moi.

Il faut aussi veiller, et c'est le rôle du commandement, à ce que la répartition des effectifs entre les différentes brigades s'adapte, au fil du temps, à l'évolution des charges.

J'en viens à votre seconde question. Il ne s'agit nullement de dégrader le service rendu aux populations, mais de l'améliorer. D'abord, en prenant en considération les grandes difficultés auxquelles se heurtent un certain nombre de brigades, avec des effectifs qui sont ce qu'ils sont, même si nous allons les étoffer plus qu'il n'a été fait au cours des dernières années. Il s'agit d'alléger la charge pesant sur les gendarmes, sans diminuer pour autant le service offert aux populations.

La méthode employée consiste à renvoyer sur une brigade, pendant une période d'astreinte, les appels qui parviennent à une autre brigade qui n'est donc plus soumise à cette astreinte. La brigade sur laquelle les appels sont renvoyés se trouve à ce moment-là en mesure d'intervenir immédiatement. Si survenait un événement grave, l'autre brigade, celle dont on a allégé les charges, pourrait intervenir à nouveau.

Nous estimons que cette méthode permettra d'alléger d'environ 50 p. 100 la charge des brigades tout en maintenant le même degré de service. Si je l'affirme, c'est que la méthode a déjà été expérimentée. En Haute-Vienne, un système de ce genre a été mis en place et il fonctionne à la satisfaction des gendarmes, de leurs officiers, des élus et de la population.

Je tiens donc à vous rassurer, monsieur le député : ce sera mieux pour les gendarmes et au moins aussi bien pour les populations ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, le plan Armées 2000 ne nous satisfait pas. Que l'institution militaire doive s'adapter à des conditions nouvelles n'est pas en soi contestable. Les motifs de réorganisation ne manquent pas. L'armée française doit tenir compte des nouvelles techniques de gestion et surtout s'adapter à la nouvelle donne internationale marquée par le développement du désarmement.

Mais tels ne sont pas les objectifs du plan Armées 2000 : ce dernier ne vise en fait qu'à réaliser des économies sur le fonctionnement des armées et sur l'élément humain de la défense nationale, pour pouvoir consacrer davantage de milliards à la course aux armements. Ainsi, 630 millions de francs seront affectés en 1990 à des mesures pour les personnels, tandis que 8 milliards 300 millions de francs iront à la mise au point de nouvelles têtes nucléaires. Comme si, aujourd'hui, nous n'étions point crédibles ! Voilà le surarmement que vous ne voulez pas voir, monsieur le ministre.

La rationalisation, prétendument recherchée, annonce donc d'importants resserrements d'effectifs, l'abandon de nombreuses implantations ainsi qu'une nouvelle et profonde aggravation de la situation des personnels civils et militaires. Une partie importante du soutien logistique aux armées serait liquidée. Ajoutons à cela que la fermeture de casernes, de bases, d'hôpitaux militaires, de dépôts de matériel entraînera des conséquences économiques catastrophiques pour les villes et les régions concernées.

Ce plan d'austérité, car il faut bien appeler un chat un chat, n'a rien à voir avec les besoins de la défense nationale : il ne peut satisfaire que le lobby militaro-industriel vers qui les économies réalisées seront dirigées - sans parler des spécialistes des opérations immobilières spéculatives, car le plan prévoit que les terrains libérés par les militaires seront vendus au privé !

Monsieur le ministre, ce plan suscite, à juste titre, de graves inquiétudes dans les milieux civils et militaires de la défense. Il préoccupe de nombreuses villes et régions. Si vous en avez beaucoup parlé, vous ne nous avez pas convaincus : allez-vous maintenir ce projet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Pierna, il faut comparer des choses comparables.

Vous avez évoqué d'abord le programme de modernisation de notre force de dissuasion, dont il s'agit de maintenir la crédibilité. Ce n'est un mystère pour personne que, par exemple, les missiles américains Trident, à douze têtes, potentiellement, entreront en service au milieu de la décennie 1990. Ce n'est un mystère pour personne, non plus, que l'Union soviétique poursuit la modernisation de ses armements nucléaires.

Or la France, que je sache - et je rentre de Polynésie - va bien réduire le nombre de ses essais de huit à six ? Chaque année, l'U.R.S.S. d'une part, les Etats-Unis de l'autre, soit dans le Nevada, soit en Asie centrale, procèdent à une quinzaine de tirs. La France ne va plus réaliser que six expérimentations. Donc, vous le voyez, nous nous tenons à un juste niveau de suffisance. Notre missile M 45, le prochain, sera un missile à six têtes - le M 5 étant mis en service, je vous l'ai dit tout à l'heure, dans les prochaines années du siècle prochain. Nous sommes donc au niveau de suffisance qui est au fondement de notre doctrine.

Quant au plan Armées 2000, c'est tout autre chose : il vise à simplifier notre dispositif, à le rendre plus efficace, plus cohérent. Nous avons hérité depuis une époque lointaine de circonscriptions de défense - appelées aujourd'hui « divisions militaires territoriales » - à l'intérieur desquelles il s'agissait jadis de mettre sur pied un corps d'armée. Aujourd'hui, de toute évidence, nous n'en sommes plus là.

Il paraissait de bon sens de regrouper les régions militaires : il y en avait six ; il y en aura trois, deux pour la marine, trois pour les autres armées et la gendarmerie. De vingt-deux divisions militaires territoriales, on passera à dix circonscriptions de défense. Cette évolution permettra de raccourcir des circuits et de favoriser une meilleure coopération inter-armées, sans compter qu'il sera aussi possible d'alléger la logistique.

J'ajoute que le plan Armées 2000 tend également à à « prioriser », si je puis dire, l'opérationnel, en faisant en sorte que les corps d'armée soient des corps d'armée. Actuellement, notre armée de terre flotte dans un vêtement trop grand. Plutôt que d'entretenir trois corps d'armée à deux divisions blindées, nous avons préféré constituer deux corps d'armée avec trois divisions blindées, en redistribuant les moyens organiques entre ces deux corps d'armée et la force d'action rapide, pour rendre celle-ci plus mobile, puisque tel est bien son objet.

De même, il paraissait de bon sens de faire en sorte que le commandement de la première armée ait une responsabilité dès le temps de paix, de façon que l'on n'ait pas à changer le dispositif au moment paroxystique de la crise. De même, il relève du bon sens de faire en sorte que la première armée vienne s'installer à côté de la Fatac, tout près de son P.C. opérationnel de Rochonvilliers, que j'ai visité il y a peu, près de Metz.

Toutes ces mesures, qui auraient pu intervenir plus tôt, ont été prises au mois de juillet dernier. J'ai considéré que c'était le moment où, après une étude en liaison étroite avec les états-majors, elles pouvaient passer dans la réalité. Naturellement, les études se poursuivent parce qu'il s'agit d'un plan très complexe.

C'est un plan qui tendra, je le répète, à alléger, à simplifier et à rendre plus efficaces nos structures militaires. En même temps, je le crois, ces structures faciliteront la manœuvre inter-armées. Aujourd'hui, il n'y a pas de manœuvre qui ne combine à la fois l'élément terrestre, l'élément aérien et, bien entendu, la marine - presque toujours aussi la gendarmerie.

Le plan Armées 2000 permettra aussi d'améliorer notre défense du territoire. Les trois grandes régions qui ont été dessinées, avec une circonscription autonome, celle de Paris, correspondent à une problématique de défense que la France peut rencontrer sur sa route. Le théâtre Nord-Est a sa cohérence, le théâtre Méditerranée à la sienne et la grande région Atlantique a, pour sa part, une vocation de soutien logistique et de protection de nos flux d'approvisionnement. Quant à la circonscription autonome de Paris, elle a pour but de protéger la capitale - c'est une grande agglomération où se trouvent concentrés la plupart des centres de décision.

En somme, c'est une réforme ambitieuse pour une défense moderne et crédible, adaptée au concept de la dissuasion. Naturellement, il faudra qu'elle s'inscrive dans la réalité et cela prendra quelque temps. L'essentiel de la réforme se réalisera en 1990 et 1991. Chacun devra y mettre du sien ; mais, je le crois, toute organisation doit être capable d'améliorer ses structures, de faire un effort de rationalisation.

Encore une fois, le plan Armées 2000 ne crée ni ne supprime aucun emploi. Par conséquent, il n'est pas juste de dire, comme je crois vous l'avoir entendu dire, qu'il vise à faire des économies sur l'élément humain. Non, ce n'est pas juste : au contraire, toute la politique que je mène cherche à rendre aux hommes ce qui leur est dû, et à faire en sorte que, à côté des matériels, qui, naturellement, méritent une attention constante pour leur modernisation, on n'oublie pas les hommes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, l'attachement que vous venez encore de manifester au principe de la conscription et la campagne menée sur le thème des inégalités dans le service national ne peuvent guère masquer le choix qui s'affirme malgré tout d'une armée de métier pour la France.

L'existence d'un taux de chômage élevé dans la jeunesse, comme celle d'un fort courant d'opinion en faveur d'une armée démocratique, rendent évidemment difficile la suppression pure et simple du service obligatoire aujourd'hui. Mais toutes les mesures annoncées à son sujet tendent à le vider peu à peu de son contenu militaire et, bien sûr, à partir de là, à laisser aux seuls militaires de carrière le soin d'assumer les tâches de défense.

Le Premier ministre, qui avait déjà prôné devant l'institut des hautes études de défense nationale la présence de soldats du contingent dans la police ou au service des handicapés, n'a-t-il pas à nouveau exprimé ce souhait devant la commission de la défense, au mois de juin, en se prononçant cette fois pour la participation des appelés à l'activité, par exemple, de corps de sapeurs-pompiers ou des services d'aide médicale d'urgence, entre autres ? Ne vous êtes-vous pas vous-même prononcé en faveur du développement des formes civiles du service national, aussitôt d'ailleurs après la publication du rapport Chauveau qui va, je crois, pour sa part, jusqu'à proposer que les appelés soient affectés comme instituteurs ou gardiens de prison ?

M. Guy-Michel Chauveau. Vous avez lu entre les lignes ?

M. Jacques Rimbault. Comprenons-nous bien : les députés communistes sont, vous le savez bien, partisans d'un renforcement des moyens attribués aux personnes handicapées, aux pompiers, aux écoles et, bien sûr, à la coopération. Mais les appelés ont, pour leur part, à acquérir une véritable formation militaire afin que la population puisse prendre sa part de la défense du pays. Les en détourner, c'est renoncer, bien sûr, à donner à cette défense nationale une vraie base populaire démocratique.

On trouve une autre confirmation d'ailleurs de ce choix en faveur de l'armée de métier - pour laquelle d'ailleurs M. Charles Hernu vient de se prononcer - dans l'absence dans ce projet de budget de mesures permettant d'améliorer sensiblement le déroulement du temps de service et dans la nouvelle déflation des effectifs des appelés, ce qui, soit dit au passage, confirme le caractère démagogique de la campagne sur les inégalités devant le service national.

Monsieur le ministre, une véritable défense nationale démocratique et populaire suppose le maintien non seulement de la conscription, mais aussi du principe d'un service militaire, ainsi que, au-delà, l'amélioration de son contenu et un effort de démocratisation des unités. Alors, allez-vous donner suite à des propositions qui tournent le dos à ces exigences, ou prendre enfin les mesures qu'elles requièrent ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Rimbault, s'il y a vraiment un procès qu'on ne peut pas me faire, c'est celui de préparer l'armée de métier ! Quoi que puisse en dire par ailleurs M. Fillon - il arrive fréquemment d'ailleurs que vous vous trouviez d'accord entre vous - je n'ai jamais contesté pour ma part le service national. J'ai même, en 1977, écrit un livre pour défendre le service militaire contre un projet d'armée de métier qu'à l'époque défendait M. Messmer.

M. François Fillon. Un projet excellent ! Nous y reviendrons.

M. le ministre de la défense. Il y a donc, monsieur Rimbault, une grande continuité dans la politique que je m'efforce d'impulser.

Au reste, il faut le dire, monsieur Rimbault, 96 p. 100 des jeunes qui accomplissent leur service national le font sous la forme du service militaire. Les formes civiles sont limitées à un taux très faible : 4 p. 100. Certes, des formes se développent qui ne sont pas sans rappeler quelque peu le service militaire : l'incorporation dans la police ou dans la protection civile, dans les unités d'intervention, de la sécurité civile, ou encore dans des corps de sapeurs-pompiers. On peut faire l'expérience. Je pense aussi aux associations d'aide aux handicapés.

Croyez-moi, ces formes ne permettront pas la fuite des élites dans cette direction : car le métier est astreignant et difficile ; il réclame beaucoup d'abnégation et un grand dévouement. Même si nous diversifions les formes civiles, le service militaire restera au cœur du service national : il ne

peut en être autrement ! Toute la politique qu'entend mener le Gouvernement tendra à revaloriser le service militaire dans le cadre du service national.

Sur ce sujet, j'ai déjà longuement répondu à l'un de vos collègues, M. Guigné. Je lui ai dit que le problème ne relevait pas de la responsabilité de l'armée seulement : il s'agit d'une responsabilité sociale collective. L'institution du service militaire court peut être un grand risque, me semble-t-il, du fait que ceux qui exercent une responsabilité ont cessé de s'en acquitter. Ils ne font plus vis-à-vis des jeunes l'effort de leur expliquer la signification du service militaire.

Bien entendu, l'armée ne fuira pas ses responsabilités. Il y a beaucoup à faire, en effet, pour enrichir le contenu du service militaire, pour le rendre plus attractif, plus formateur. Mais, en même temps, le service militaire a pour objet de former des soldats. Je dois d'ailleurs rendre hommage à nos appelés, qui fournissent une ressource de bonne qualité et souvent, même, de très bonne qualité. Je veux également rendre hommage aux professionnels qui doivent prendre sur leurs épaules une grande partie de la charge de formation de ces jeunes, qui aurait du être effectuée avant leur incorporation et qui ne l'a pas été. D'une manière générale, je pense que notre armée est équilibrée puisqu'elle se compose à la fois de professionnels de grande valeur et de jeunes qui, très souvent, se dépassent, sont capables de tirer le meilleur d'eux-mêmes quand on le leur demande.

Moi, je ne doute pas que le service national soit une de ces institutions majeures qui permettent à la France de rester ce qu'elle est, c'est-à-dire un pays capable de dominer ses différences pour aller vers l'avenir avec confiance. Tout comme l'école, le service national est une des matrices de l'unité nationale, une des bases de la République. Cette institution républicaine, comme toutes les autres, est menacée par les temps qui courent et il faut la défendre. Je compte sur vous, et pas seulement sur vous, bien entendu, pour m'y aider. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Paecht. De ce côté-là, n'attendez pas grand chose !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Philippe Mestre.

M. Philippe Mestre. Monsieur le ministre, pour répondre au grave malaise qui s'est exprimé cet été dans la gendarmerie nationale et qui s'est également étendu dans nos armées, bien que ses manifestations n'y aient pas été tout à fait identiques, vous avez décidé de prendre un certain nombre de mesures concernant la rémunération des personnels militaires. Vous les avez annoncées à grand renfort de publicité et vous avez commencé à les exécuter dans votre projet de budget pour 1990.

Ce début d'exécution intéresse essentiellement la principale de ces mesures, c'est-à-dire celle qui concerne l'indemnité pour charges militaires. Cette indemnité sera majorée de 10 p. 100 l'an prochain et de 40 p. 100 en quatre ans.

Je ne discute pas, naturellement, le bien-fondé de cette décision ; elle me paraît même très bonne, et pour trois raisons. D'abord, c'est l'une des mesures qui peuvent être prises par vos soins sans avoir de répercussion en dehors des armées. Ensuite, il est bien légitime d'attribuer une compensation financière spécifique aux personnels militaires, en raison des contraintes qui pèsent sur eux et qui sont de plus en plus difficiles à supporter dans la mesure où ils vivent, comme l'ensemble des Français, dans une société de liberté et de loisirs. Enfin, toute disposition à caractère financier permettant de relever le pouvoir d'achat des personnels militaires ne peut être évidemment qu'approuvée.

Cependant, cette mesure est tout à fait insuffisante car elle ne répond pas à l'objectif que vous lui avez fixé ; elle est même, à cet égard, complètement dérisoire. Vous le savez parfaitement, mais vous ne la présentez pas moins comme une amélioration remarquable de la condition militaire. Il y a là une sorte de tromperie, et même d'abus de confiance. Je le démontrerai en produisant publiquement les chiffres qui font apparaître l'incidence réelle sur les soldes militaires de la décision que vous venez de prendre.

Pour un sergent-chef, l'indemnité pour charges militaires est de l'ordre de 500 francs par mois. Une augmentation de 10 p. 100 lui donnera donc 50 francs par mois de plus

en 1990 et environ 200 francs par mois de plus en 1995. Pour un capitaine, il faut doubler ces chiffres, soit 100 puis 400 francs.

Ainsi, monsieur le ministre, si l'effort budgétaire est évident, ses effets pratiques sont dérisoires. Ma question est donc toute simple : persistez-vous à présenter cette mesure comme susceptible de remédier au malaise de nos armées ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Mestre, comme je l'avais relevé cet été, vous êtes passé maître dans l'art de jeter de l'huile sur le feu. Au mois d'août dernier, à vous en croire, aucune des mesures que j'avais prises n'était de nature à calmer ce malaise qui, de toute évidence, vous remplit d'aise. Vous ne cessez de parler de crise de la gendarmerie, de grogne dans l'armée : de toute évidence, cela vous réjouirait fort s'il en était ainsi.

M. Philippe Mestre. C'est un procès d'intention parfaitement inadmissible !

M. le ministre de la défense. Ce n'est pas un procès d'intention. Il y a eu une dépêche de l'A.F.P. que je n'ai pas manqué de relever à l'époque. Nous nous en sommes d'ailleurs expliqués un jour en commission de la défense.

Je vous rappellerai simplement que la « bulle médiatique » qui s'est créée au cœur de l'été à partir de 74 lettres anonymes recensées à la direction générale de la gendarmerie nationale, s'est rapidement dégonflée dès lors que j'ai entamé une consultation directe avec des gendarmes tirés au sort parmi des volontaires.

M. Philippe Mestre. Eh bien, s'il n'y a pas de malaise, tout est parfait ! J'en serai le premier ravi !

M. le ministre de la défense. Après le 23 août, en effet, deux lettres anonymes seulement sont encore arrivées à la direction générale et, dès le 26 septembre, j'annonçais un deuxième train de mesures qui, je crois, ont été appréciées par les gendarmes.

Quant à la contagion que vous avez évoquée dans les autres armées, il est exact que quelques lettres anonymes ont été envoyées et publiées. J'ai donc été amené à réagir pour rappeler chacun à ses devoirs, mais sans jamais citer personne, sans entamer aucune poursuite. Et cela a suffi, même s'il se trouve qu'un officier, qui était coutumier du fait, a cru devoir lancer un appel à l'insubordination. Il cherchait une petite sanction, qu'il a obtenue d'ailleurs sans trop de peine après avoir donné tous azimuts, aux journaux et à la télévision, moult interviews.

Il n'en est pas mort. Mais la récidive étant son fait, nous aurons peut-être l'occasion de nous retrouver. Ce n'est d'ailleurs pas très grave.

L'armée doit obéir à quelques règles simples. On ne peut pas oublier qu'une armée sans règle ni discipline n'est plus une armée. A partir de là, le Gouvernement, comme le Président de la République l'a rappelé à Valmy, a des devoirs particuliers et il a commencé à s'en acquitter.

Je vous fais observer, monsieur Mestre, que les mesures catégorielles du budget de 1988, celui dont j'ai hérité, se chiffraient, en tout et pour tout, à 100 millions de francs. Cela n'avait pas empêché M. Chirac, qui s'était rendu en février 1988 devant le conseil supérieur de la fonction militaire, de faire, comme d'habitude, beaucoup de promesses, que le gouvernement suivant devait honorer et qu'il a honorées. J'ai tenu, dans chaque discussion budgétaire, et je regrette que M. Charasse ne soit plus là pour le confirmer, à ce que les engagements pris par M. Chirac soient respectés, ne faisant pas mien l'adage de M. Pasqua selon lequel les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

M. François Fillon. Vous attaquez toujours les absents !

M. le ministre de la défense. Je vous rappelle, monsieur Mestre, que l'indemnité pour charges militaires a augmenté de 500 francs sur l'année 1989, qu'elle augmentera de 12,4 p. 100 l'an prochain et au même rythme pendant les trois années suivantes. Au total, cela fera plus de 50 p. 100.

Vous avez naturellement cité le chiffre le plus bas. En réalité, l'indemnité pour charges militaires, qui vise à compenser - et, à mon avis, elle ne le fait que partiellement - les

astreintes auxquelles sont soumis les militaires, varie entre 500 et 2 800 francs par mois, selon le grade, la situation de famille, le fait que l'intéressé est ou non logé. Par conséquent, la médiane se situe aux environs de 800 ou 900 francs par mois. Et, naturellement, une augmentation de plus de 50 p. 100 en l'espace de quatre ans, ce n'est quand même pas négligeable.

De surcroît, d'autres mesures indiciaires ou indemnitaires sont également envisagées, en même temps que des mesures pratiques visant, quand cela est possible, à réduire les astreintes.

S'agissant des mesures indiciaires, il n'existe naturellement pas de grille spécifiquement militaire et c'est la grille de la fonction publique qui s'applique. Vous le savez, des négociations sont ouvertes et doivent se conclure avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

M. Philippe Mestre. Vous répondez à ma deuxième question avant même que je ne l'aie posée !

M. le ministre de la défense. La condition militaire est un tout. Si j'anticipe sur votre deuxième question, c'est qu'il y a une logique dans vos questions, ce dont je vous félicite. Mais peut-être eût-il été utile de les regrouper.

Simplement, répondant peut-être par avance à votre deuxième question que je ne connais pas encore (*Sourires*), je tiens à vous dire que je veillerai à la stricte application de l'article 19 du statut général des militaires, qui prévoit que toute mesure de portée générale affectant la rémunération des fonctionnaires civils de l'Etat est appliquée avec effet simultané aux militaires de carrière.

M. François Hollande. C'était une bonne deuxième question ! (*Sourires*.)

M. le ministre de la défense. Je suis maintenant à votre disposition, monsieur Mestre, pour répondre à la troisième ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, il y a un décalage flagrant entre l'annonce du maintien de tous les programmes majeurs de la défense nationale et la réalité. Si ce qui est appelé communément l'étalement des programmes règle apparemment un problème budgétaire, il induit bien d'autres nuisances. En effet, cette politique de *stretching* (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean Gatel. On peut traduire ?

M. François Hollande. C'est du Léotard !

M. Daniel Colin. ... ne générera que de fausses économies sur des matériels qui, dès leur mise en service, courront le risque d'être frappés d'obsolescence, même relative.

Ces économies annoncées, et seulement apparentes, se révéleront à terme mauvaises pour la cohérence de notre défense, mauvaises pour l'industrie, mauvaises pour le commerce extérieur, mauvaises pour l'emploi, bien sûr.

Pour la marine nationale, par exemple, reculer de deux ans la mise en service active du porte-avions à propulsion nucléaire *Charles-de-Gaulle* en augmentera inévitablement le coût.

Retarder de six mois le lancement du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération renverra d'autant la date de mise en service.

Reporter de dix-huit mois les numéros 7 et 8 du programme de sous-marins nucléaires d'attaque Améthyste repoussera en 1995 l'admission en service actif du huitième et dernier de la série.

Diminuer de 5,5, en moyenne, à 3 appareils par an la production des Atlantique 2 de nouvelle génération en augmentera également le coût unitaire et conduira inexorablement les entreprises qui les construisent à réduire leur personnel à défaut d'opportunité nouvelle.

Abaisser le tonnage des constructions neuves de 12 000 tonnes à 8 000 tonnes par an, c'est augmenter par là même le coût du tonnage.

M. Bertrand Gallet. La question !

M. Daniel Colin. En effet, les infrastructures ne changeant pas, l'outil de production n'est plus adapté.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il est temps d'annoncer véritablement et concrètement les implications et les conséquences de ces étalements de programme, que l'on voudrait faire passer pour une péripétie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre

M. le ministre de la défense. Monsieur Colin, un ton aussi emphatique ne convient pas au sujet que vous abordez. Et puis, la prochaine fois que je viendrai à l'Assemblée nationale, je me munirai d'un dictionnaire franco-américain pour essayer de vous comprendre ! (*Sourires*.)

M. Daniel Colin. Le *stretching*, c'est l'étirement des membres : il y a une gymnastique du même nom ! (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de la défense. Que ne dites-vous alors « étirement des programmes » ? Nous nous serions compris ! Nous n'avons pas encore réintégré l'O.T.A.N., je tiens à vous le rappeler. (*Sourires*.)

Venons-en au décalage de quelques mois du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération. Le plan de charge industriel de l'arsenal de Cherbourg est si tendu que ce décalage se serait imposé en tout état de cause. J'ajoute qu'il générera des économies très importantes étant donné les investissements considérables que représente la mise au point du sous-marin *Le Triomphant*. Plusieurs centaines de millions de francs d'économie pour quelques mois !

Sincèrement, je ne vois pas en quoi le décalage de deux ans du lancement du porte-avions nucléaire, compte tenu de ce que j'ai indiqué tout à l'heure, obérer nos capacités opérationnelles.

Vous avez également évoqué le décalage des sous-marins nucléaires d'attaque. Disons que cela permet aussi de lisser les plans de charge.

En réalité, contrairement à ce que vous indiquez, l'étirement des programmes ne provoque pas, à ma connaissance, dans les cas que vous avez évoqués, de surcoûts notables, grâce à l'extrême qualité de nos ingénieurs et à la manière dont ils savent gérer leurs plans de charge et de soustraction. On peut faire bien des critiques à la délégation générale pour l'armement, mais on ne peut pas lui reprocher de ne pas savoir s'adapter aux changements qu'on lui demande. Au contraire, j'ai toujours trouvé, de la part de ses ingénieurs, une grande capacité à s'adapter et, de la part de l'appareil industriel, une grande souplesse. Par conséquent, je considère que vos propos sont tout à fait excessifs.

M. Daniel Colin. Ce sont mes inquiétudes !

M. le président. Pour le groupe de l'U.D.C., la parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, notre collègue Loïc Bouvard ne pouvant s'exprimer pour des raisons évidentes (*Sourires*), je poserai sa question à sa place :

« Les sous-officiers ont toujours constitué le socle de nos armées : hier par l'encadrement du contingent, aujourd'hui - et de plus en plus - par la mise en œuvre de matériels dont la complexité impose la maîtrise des techniques les plus modernes.

« Nos sous-officiers sont habitués, par devoir, à servir dans le silence et la discrétion ; mais on ne saurait se méprendre sur un malaise qui, au sein de nos trois armées, n'est pas fondamentalement différent de celui qui vient d'agiter notre gendarmerie. »

M. Philippe Mestre. Tiens donc !

M. Michel Voisin. « Les rapports de mes collègues l'attestent : la réforme de 1975, qui avait très largement contribué à revaloriser les rémunérations des militaires de carrière, s'est trouvée peu à peu effacée. Dans le même temps, les contraintes spécifiques aux personnels militaires sont restées inchangées : devoir de réserve, mutations, difficultés de logement, problème de scolarisation des enfants, incertitude pour les épouses de trouver du travail dans les garnisons successives. Par-dessus tout, les contraintes horaires sont devenues sans commune mesure au regard de celles qui, à qualification et salaire égaux, s'imposent tant dans le civil que dans les autres corps de l'Etat, et les déflations d'effectifs, qui vont se poursuivre en 1990, les accroîtront encore.

« Ma question est la conséquence de cette préoccupation que tous partagent : quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre - en dehors du repyramidage de certains

emplois et de la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires qui se limitera pour un sergent-chef à cent francs supplémentaires par mois - afin de diminuer les contraintes qui pèsent sur les sous-officiers des trois armées et d'aligner les rémunérations sur les charges ?

« De façon plus précise (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. François Hollande. C'est trop long, monsieur le président. Dites-le à M. Bouvard ! (*Sourires.*)

M. Michel Voisin. ... le Gouvernement entend-il faire droit aux demandes relatives à l'aménagement de la grille indiciaire des sous-officiers, à savoir : d'abord, l'assimilation des adjudants-chefs, échelle 4, ayant accompli vingt et un ans de service au deuxième grade du cadre B de la fonction publique ; ensuite, l'attribution, tous les deux ans et sur l'ensemble de la carrière, d'un échelon supplémentaire conformément aux règles qui s'appliquent aux fonctionnaires de l'Etat ? » (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous évoquez à juste titre la question de la condition des sous-officiers. Ceux-ci constituent la colonne vertébrale de notre armée et ce sont des personnels d'excellente qualité. Je tiens à leur rendre hommage et à leur dire la considération que le Gouvernement éprouve pour eux et qu'il entend leur manifester au travers du plan de revalorisation de la condition militaire que je prépare. Naturellement, je ne peux pas, aujourd'hui, vous annoncer le contenu définitif de ce plan, même si j'en connais bien sûr les grands axes, pour l'avoir élaboré et transmis à mes collègues compétents du Gouvernement ainsi qu'au Premier ministre.

Les sous-officiers et les officiers mariniers représentent le socle de nos armées. C'est sur leur dévouement, sur leur sens du devoir, que repose le bon fonctionnement quotidien de notre défense. Et j'ajoute que, si l'on incitait les gendarmes, ils représenteraient 206 000 personnels sur 300 000 militaires d'active.

Beaucoup de mesures auraient pu être prises qui ne l'ont pas été, mais qui viennent de l'être.

Ainsi, on a déjà évoqué la mise en commun des moyens de plusieurs brigades sur un seul système de répondeur téléphonique, afin de diminuer le volume d'astreintes de dix à cinq jours sur deux semaines, de façon à rendre la vie de nos gendarmes et de leurs familles plus humaine. Cela était possible depuis longtemps, mais cette mesure n'avait pas été prise.

Les chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air ont récemment donné des directives pour alléger les charges et les astreintes qui pouvaient être sans préjudice pour la défense. Il faut aller résolument vers la suppression des contraintes inutiles ; il convient même d'aller plus loin : chaque fois que l'on ne pourra pas supprimer les contraintes - et cela arrivera souvent - il faudra prévoir des compensations financières.

Je suis très conscient des efforts qu'il est nécessaire d'accomplir, notamment sur le début de carrière des sous-officiers. Il s'agit non seulement d'une question d'équité, mais aussi d'une condition indispensable pour avoir un recrutement de sous-officiers de qualité.

Vous avez parlé trop rapidement des repyramidages. En 1990 ils porteront sur 1 326 emplois et représenteront un coût de 60 millions de francs. Ils permettront, dans l'armée de terre, un élargissement de 10 p. 100 des tableaux d'avancement aux grades de sergent-chef et d'adjudant.

En ce qui concerne les questions que vous avez posées sur les indices de certains grades, comme je l'ai dit à M. Mestre, je vous indique que le ministère de la défense est associé aux discussions que poursuit le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique, en matière de réforme de la grille de la fonction publique. Je veillerai donc à la transposition aux sous-officiers des mesures arrêtées dans le reste de la fonction publique.

Sachez qu'il n'y a pas de sujet qui requiert davantage mon attention que le sort de nos sous-officiers qui méritent, en effet, toute la sollicitude du Gouvernement et de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Pour les non-inscrits, la parole est à M. Christian Spiller.

M. Christian Spiller. Monsieur le ministre n'étant ni un stratège ni un homme de chiffres, je veux intervenir sur ce budget pour évoquer l'inquiétude provoquée parmi les élus et les populations concernés par l'information publiée dans le courant de l'été par le journal *Le Figaro* selon laquelle serait envisagée la dissolution de plusieurs escadrons de gendarmerie mobile.

Parmi les victimes d'une telle mesure figurerait, selon ladite source, l'escadron 2-17, en garnison depuis une douzaine d'années à Saint-Etienne-lès-Remiremont, dans la circonscription qui m'a élu. Je sais d'ailleurs que votre cœur, proche du Ballon d'Alsace, n'est pas loin des Vosges et je vous en remercie.

Les élus - maires, conseillers généraux - et moi-même vous avons immédiatement écrit pour vous faire part des graves inconvénients que présenterait le départ de cette unité s'il se réalisait, ainsi que les raisons impérieuses qui, au contraire, justifient le maintien de sa présence.

Vous avez certes répondu et je vous en remercie, mais le sens de votre réponse ne m'a pas paru très clair et m'a laissé insatisfait.

L'été 1990, auquel vous renvoyez les mouvements d'unités à intervenir, commencera dans un peu plus de six mois. Or nous souhaitons savoir au plus tôt si nous garderons notre escadron de gendarmes mobiles. Je le désire ardemment et je sais que vous ne pouvez dire non, ayant remarqué ces jours derniers quelle attention délicate vous portez aux graves problèmes de notre armée.

Vous avez souligné tout à l'heure que la population était attachée à son armée et à sa gendarmerie. Ce n'est donc pas le moment de sombrer dans la négation, ce que je ne peux imaginer. Il nous importe de savoir ce qui conduirait aussi impérativement à déplacer une unité d'une commune dans laquelle elle se trouve parfaitement intégrée, où ont été réalisés d'importants et coûteux équipements liés à sa présence, et à dégarnir ainsi une région, où, en raison notamment de sa vocation touristique, la présence d'un renfort en forces de l'ordre s'impose durant la plus grande partie de l'année.

Notre armée, monsieur le ministre, nous protège. Nous devons la défendre. Je pense à nos voisins suisses qui, le 26 novembre 1989, vont se prononcer par référendum, pour ou contre la suppression de l'armée. A ce propos permettez-moi de citer un journal suisse qui titrait hier : « Initiative suicidaire ». Sans armée, en effet, il n'y a plus de pays ! Mon civilisme, monsieur le ministre, est et restera inébranlable. (« Très bien ! » sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Spiller, je connais la réputation des Vosgiens, ainsi que la vôtre et je comprends tout à fait l'attachement que vous manifestez pour l'escadron de gendarmerie mobile de Saint-Etienne-lès-Remiremont à propos duquel le maire de cette commune n'a pas manqué déjà d'intervenir auprès de mes services. Vous êtes donc au moins deux et je crois savoir que le président du conseil général accepterait de faire un effort pour assurer le maintien de cet escadron de gendarmerie mobile.

Je tiens d'abord à vous dire tout net que le document diffusé au mois de juillet n'est qu'un document de service. Il n'a jamais reçu d'approbation ni de mon cabinet ni de moi-même. Il répondait simplement au souci d'alléger les conditions de vie des gendarmes mobiles, d'améliorer leur emploi, sur l'ensemble du territoire national, en augmentant l'effectif des escadrons pour le porter d'un peu plus de 100 à 145 voire davantage, afin de permettre à ces gendarmes mobiles, qui le méritent bien, de prendre leurs congés de manière régulière, plus normalement et, autant que possible, pendant la période estivale.

Par ailleurs, je dois également veiller à ce que les militaires de la gendarmerie mobile ne passent pas un temps trop long en dehors de leur casernement. Il y a donc une certaine nécessité de redimensionnement. Cependant vous avez raison de souligner que cela mérite réflexion.

Les critères pris en compte dans l'étude qui a été malencontreusement publiée me paraissent excessivement liés au béton, c'est-à-dire à l'état des casernements, au prix des

loyers, toutes variables dont la direction générale de la gendarmerie nationale ne peut évidemment pas s'abstraire. Toutefois d'autres critères doivent être pris en considération.

D'une certaine manière d'ailleurs l'éventualité de mesures de restructuration intéressant notre dispositif militaire est toujours pour moi l'occasion de mesurer à quel point est grand l'attachement de la population vis-à-vis de son armée. Je regrette toujours qu'il faille l'annonce de dispositions possibles pour que cet attachement se manifeste. (*Murmures.*) Il se manifeste néanmoins parfois autrement ; on l'a vu en maintes circonstances. Je souhaite cependant qu'il se manifeste plus souvent et que l'on n'attende pas l'annonce de mesures comme celle que M. Spiller vient d'évoquer, laquelle d'ailleurs, je le répète, ne correspond à aucune réalité.

J'ai demandé qu'on laisse à M. Renon et à moi-même le temps de réfléchir. Nous nous pencherons sur ce dossier et nous prendrons la décision en temps utile, en tout cas pas avant l'été prochain pour des raisons tenant aux mutations.

Je ferai tout pour que vous puissiez être rassuré, monsieur Spiller, non seulement parce que le Ballon d'Alsace nous est commun, mais aussi parce que certaines raisons géographiques peuvent, en effet, justifier la présence de la gendarmerie mobile sur cette partie du territoire national.

M. Arthur Paecht. On n'est jamais si bien servi que par soi-même !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Hubert Guze.

M. Hubert Guze. Ma question porte sur la force d'action rapide.

La capacité et l'utilité opérationnelles de la F.A.R. ne sont plus sérieusement contestées à l'intérieur de l'hexagone. Son concept d'emploi est suivi avec intérêt par les armées étrangères. Pourtant, lors de sa création, la F.A.R. a fait l'objet de critiques sévères sur certains bancs de cette assemblée, essentiellement quant à ses missions jugées trop dispersées.

Grâce à sa souplesse d'utilisation, la F.A.R. permet d'agir indifféremment dans chacun des trois cercles dans lesquels s'inscrit la défense de notre pays : le territoire national ; l'outre-mer pour la sauvegarde de nos intérêts, la protection de nos ressortissants et la contribution active de la France au maintien de la paix, et, enfin, l'Europe.

L'opposition parlementaire mettait en cause les conditions d'utilisation de la F.A.R. en centre-Europe. Sa constitution se traduirait, disait-on, par un affaiblissement du potentiel de la première armée. Or il semble aujourd'hui acquis que, capable d'intervenir très tôt puisqu'elle est composée d'unités très professionnalisées, elle constitue une innovation stratégique capitale. Fondée sur la puissance de feu d'une unité aéromobile et sur la vitesse de projection, elle est bien l'instrument privilégié pour faire face à une situation d'urgence. Cette grande mobilité que permet l'utilisation de blindés à roues et d'hélicoptères aide à résoudre une partie du difficile problème posé par le transport aérien, auxiliaire obligé de la mobilité moderne.

Arme de la surprise, encore lui faut-il la puissance pour être crédible. Avec l'hélicoptère futur et ses versions appui-protection et antichars, la France disposera d'un système de forces aéromobiles complet qui s'incra dans un environnement tactique largement dépendant de l'évolution technologique. Celle-ci impose deux améliorations complémentaires : accroître la capacité tous temps et limiter la vulnérabilité des hélicoptères de combat.

En conséquence, ne convient-il pas, monsieur le ministre, d'envisager de « muscler » la F.A.R. puisque le combat aéromobile de la F.A.R. nécessite impérativement l'action combinée des divisions légères blindées et des divisions d'infanterie avec celles de la division aéromobile ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Dumont. Excellent régiment que le 3^e RAMA. Il faut le renforcer !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je connais votre attachement à la force d'action rapide. Celle-ci, vous le savez, peut être engagée en Europe, en tout ou en partie, sous le commandement de la 1^{re} armée ou sous

contrôle opérationnel d'un grand commandement allié, ou encore de manière autonome aux ordres du chef d'état-major des armées.

Elle bénéficiera d'un certain nombre d'éléments organiques qui dépendent du corps d'armée de Metz. Je pense que ses moyens de transmission et de transport au niveau du train vont être ainsi sensiblement renforcés.

La F.A.R. peut également intervenir hors d'Europe, là encore en tout ou en partie, en fournissant des groupements de forces inclus, la plupart du temps, dans une force interarmées.

La mobilité de la force d'action rapide va être améliorée avec la mise en place de véhicules de l'avant blindé à la 9^e D.I.M.A. à compter de 1991, avec l'arrivée de véhicules blindés légers à la 6^e D.L.B. et à la 9^e D.I.M.A. à compter de 1992, avec la livraison de Super-Puma AS 332 à la 4^e division aéromobile. L'aide à la mobilité sera également accrue grâce à l'affectation, en renforcement, d'un régiment de circulation routière et d'un régiment de génie avec, à compter de 1993, six pont automoteurs d'accompagnement, en remplacement des bacs Gillois, et quatre matériels d'amélioration de la « trafiquabilité » des sols qui ont pu être dégagés, ainsi que je vous l'ai indiqué, à la suite des dispositions prises dans le cadre du plan Armées 2000.

D'autres mesures sont prises pour améliorer encore la mobilité de la F.A.R. Je peux vous assurer que l'entraînement et l'instruction sont conduits à un régime tout à fait satisfaisant, que la mise en place des matériels se poursuit sans retards importants. D'ailleurs, certains programmes arrivent à leur terme.

S'agissant de la 11^e division parachutiste dont je sais qu'elle vous intéresse particulièrement, je puis vous indiquer que le nombre d'exercices au niveau des P.C. de transmissions qui était de deux cette année, sera de deux l'an prochain. Au niveau de la troupe, il y en a eu un l'an dernier et il en est prévu également un l'an prochain.

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre, je n'ai pas besoin d'insister sur l'inquiétude qui se manifeste devant le projet de loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du G.I.A.T. Nous aurons à examiner ce projet dans quelques jours, mais il n'empêche que la transformation du G.I.A.T. n'est pas sans incidence sur le budget que nous examinons aujourd'hui. On peut d'ailleurs se demander s'il n'aurait pas été préférable d'aborder la réforme du G.I.A.T. avant cette discussion budgétaire.

Les inquiétudes dont je parlais se manifestent légitimement chez tous les personnels des arsenaux, ainsi que, tout aussi légitimement, dans les agglomérations, dans les régions où sont implantés ces arsenaux, compte tenu de leur poids économique et industriel. En effet certaines agglomérations, comme celle de Tarbes, certaines régions, comme celle des Hautes-Pyrénées qui a perdu 7 000 emplois industriels de 1975 à 1987, ne pourraient supporter un nouvel amoindrissement de leur potentiel industriel.

Ma question porte donc sur les mesures contenues dans votre budget pour conforter le plan de charge des arsenaux, mais aussi pour favoriser la reconversion industrielle des régions concernées.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. Claude Gaits. Pour le plan de charges, le programme du char AMX Lcclerc a été maintenu, mais étalé : dix exemplaires seront commandés en 1990, contre seize en 1989. Le programme du canon de 155 millimètres automoteur se poursuit et vous avez décidé de continuer le programme du canon de 155 tracté qui, initialement, devait être arrêté. Cependant ces engagements suffiront-ils à maintenir les 80 p. 100 du plan de charges provenant des commandes de l'armée française ?

Ma question porte surtout sur les mesures d'accompagnement qui doivent permettre aux bassins d'emplois de surmonter les nouvelles déflations d'effectifs annoncées : 350 d'ici à 1992 pour l'arsenal de Tarbes.

Dans les dix sites industriels principalement concernés, nous attendons des mesures spécifiques qui témoignent d'un engagement réel pour aider à conforter le tissu industriel encore existant et à favoriser l'implantation d'activités nouvelles. On ne comprendrait pas que votre ministère, sans doute associé à celui de l'aménagement du territoire et des

reconversions industrielles, ne respecte pas les mêmes obligations que celles imposées à une société privée qui réduit ses effectifs ou qui se désengage. J'ajoute que cela devrait permettre aux établissements de la nouvelle société de s'impliquer davantage que par le passé dans le développement économique et régional et de favoriser une nouvelle dynamique bénéfique pour tous.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures spécifiques vous avez prévues, dès ce budget pour 1990, afin de faciliter la reconversion industrielle des bassins d'emplois concernés par la réforme du G.I.A.T. ?
(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Hollande. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Gaits, je connais tout à fait l'intérêt que vous portez au G.I.A.T. dans son ensemble et, particulièrement, à son établissement de Tarbes, puisque nous avons eu l'occasion de nous en entretenir récemment.

Ainsi que je l'ai déjà souligné, le Gouvernement ne laissera pas tomber le G.I.A.T. Un ensemble complet de mesures d'accompagnement a été décidé qui le guidera sur le chemin du redressement. Je vous donnerai tout le détail de ces mesures lorsque je vous présenterai, dans quelques semaines, le projet de loi le transformant en société nationale, mais, dès à présent, je peux vous indiquer l'éventail des mesures d'accompagnement d'ordre social, industriel et financier qui sont envisagées.

En matière sociale, j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, les droits des personnels seront intégralement préservés. Tout agent aura le choix de son régime d'emploi. Personne ne rentrera contre son gré dans la nouvelle société.

En elle-même, la transformation du régime juridique du G.I.A.T. ne nécessite donc pas des mesures d'accompagnement social. Cependant, la nécessaire politique d'adaptation des effectifs au plan de charge, beaucoup plus modérée que certains l'ont annoncé pour semer l'alarme, comporte un dispositif social qui a été négocié avec les organisations syndicales. Ce dispositif prévoit notamment des indemnités d'un montant significatif, des actions de formation et la mise en place de plans d'actions pour la reconversion et le développement régional, en recherchant toutes les possibilités au sein même des bassins d'emplois.

Des mesures d'accompagnement industriel ont été prévues, des dispositions particulières ont été prises en ce qui concerne la programmation pour conforter le plan de charge du G.I.A.T. dans le domaine des études et des productions. Le maintien intégral des programmes Leclerc - cela vous concerne particulièrement - ainsi que des programmes L.R.M., le lancement d'études sur le futur véhicule blindé modulaire, des commandes de munitions pour l'armée de terre, sans parler des autres programmes conduits par le G.I.A.T., tout cela contribuera à préserver le plan de charge dans les prochaines années. Enfin des mesures d'accompagnement financier seront mises en place. Toutes les conséquences du changement de statut seront prises en compte, je l'ai indiqué tout à l'heure à M. Hollande.

Vous le voyez, le Gouvernement ne s'engage pas à la légère en proposant la transformation du G.I.A.T. en société nationale. Je vous redis ma conviction sincère : le G.I.A.T., s'il sait tirer partie de ses atouts, de son remarquable potentiel technique, a un bel avenir que le Gouvernement l'aidera à assurer.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Autexier.

M. Jean-Yves Autexier. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur la gendarmerie.

Il y a plusieurs semaines, une explosion de mécontentement, concrétisée par quelques dizaines de lettres anonymes, saisissait la gendarmerie. Votre attitude, à l'époque, avait suscité, dans les chroniques, bien des aigreurs, des incompréhensions, des impatiences. Aujourd'hui, avec le recul, on peut mieux juger et je crois que l'on peut se féliciter de voir que l'autorité a été maintenue, que les armées n'ont pas cédé aux sirènes et que c'est dans un esprit positif que les réformes ont été conduites et que le dialogue a été engagé.

Des mesures ont été annoncées : 750 gendarmes supplémentaires, 250 gendarmes auxiliaires, le titre III, pour ce qui concerne la gendarmerie, progresse de 7,25 p. 100, des procédures nouvelles de concertation sont engagées. C'est un

résultat positif, mais vous savez qu'il se dit parfois dans les armées qu'il ne faudrait pas que seule payât l'indiscipline et que les officiers, sous-officiers ou engagés des armées, qui n'ont pas cédé aux mauvaises sirènes, se trouvent, d'une certaine manière, pénalisés par rapport à leurs collègues gendarmes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question simple sur la liaison que vous établissez entre les réformes et les mesures nouvelles en faveur de la gendarmerie, d'une part, et la revalorisation de l'ensemble de la condition militaire, d'autre part. Vous nous en avez dit à l'instant quelques mots. Notre groupe y est extrêmement favorable et soutiendra l'effort engagé en ce domaine. Comment entendez-vous poursuivre la réforme et l'amélioration de la condition des gendarmes et la revalorisation de l'ensemble de la condition militaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Comme vous l'avez observé, monsieur le député, la solution des problèmes qui ont été posés au creux de l'été par des méthodes tout à fait inédites dans l'histoire des médias et de la revendication sociale a été trouvée rapidement et dans un esprit tout militaire, en tout cas conformément aux règles qui sont celles de l'institution militaire, par une concertation directe, d'homme à homme, qui a permis d'aller rapidement au cœur des choses.

En effet, le 23 août et le 26 septembre, deux trains de mesures ont apporté des réponses satisfaisantes à des revendications qui correspondaient à des phénomènes réels, même si, par ailleurs, le procédé employé et le contenu de certaines lettres anonymes qui ont été reprises par la presse étaient particulièrement inadmissibles, en particulier lorsqu'était visé le comportement de certains officiers nommément désignés et qui ne pouvaient pas se défendre.

C'est la raison pour laquelle je n'ai pas dialogué avec les auteurs de lettres anonymes, j'ai dialogué avec des gendarmes volontaires tirés au sort, et j'entends continuer ainsi. Ce qui a été fait au niveau du conseil de la gendarmerie et des commissions qui ont travaillé et qui continuent à travailler sera étendu aux autres armées et aux autres services, comme la D.G.A., le service de santé des armées ou le service des essences.

Des créations de postes ont été décidées - c'était une vieille affaire - pour faire face à des tâches dont chacun doit reconnaître qu'elles vont croissant.

Quant aux mesures intéressant le fonctionnement quotidien ou une meilleure organisation de la vie collective, je viens d'indiquer à l'instant qu'elles s'appliqueraient également aux autres armées, puisque les chefs d'état-major ont publié un certain nombre d'orientations en ce sens.

La principale mesure de revalorisation que j'ai annoncée en août porte sur l'indemnité pour charges militaires, qui s'applique à tous les militaires et particulièrement à ceux qui ne sont pas gendarmes puisque ces derniers, qui sont logés, touchent une indemnité moins importante que celle des autres militaires.

J'ai également aligné la situation des gendarmes sur celle des autres armées du point de vue de l'habillement pour qu'ils n'aient pas à payer l'essentiel de leur uniforme. C'est une mesure qui témoigne du fait que le problème a été abordé dans le contexte d'ensemble de la condition militaire.

La revalorisation qui devrait intervenir dans les prochaines semaines et les prochains mois intéressera tous les militaires. Il faut traiter les gendarmes comme des militaires et que chacun ait le sentiment que l'indiscipline ne peut pas payer.

Au demeurant, il y a eu très peu de cas d'indiscipline. J'en ai relevé trois : deux tout à fait bénins et un qui constituait une faute grave, reconnue par l'intéressé, qui a fait l'objet d'une simple sanction disciplinaire, d'ailleurs modérée, et d'une mutation à sa demande. Voilà à quoi s'est limitée cette fameuse répression qui a provoqué les aigres commentaires que vous évoquiez. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, au risque de répéter ce qui a déjà été dit, je voudrais souligner que les interventions multiples au sujet de la gendarmerie auxquelles

vous avez répondu soulignent que cette affaire a profondément traumatisé l'arme mais aussi, je crois qu'il faut le dire, l'ensemble de l'armée et le pays tout entier.

M. Philippe Mestre. Mais il n'y a pas de malaise !

M. Robert Pujade. Que vous ayez bien géré cette affaire, je le souhaite, je l'espère, mais il m'est arrivé de penser que le grand tort des rapporteurs parlementaires étaient de signer leurs rapports. En effet, tant M. Lemoine que moi-même - et d'autres l'avaient fait auparavant - nous avons présenté des observations qui précédaient celles de correspondants plus anonymes, sans avoir été véritablement entendus.

Il faut souligner à cet égard que la gendarmerie dans la tourmente de cet été est demeurée, vous l'avez dit, monsieur le ministre, tout à fait exemplaire dans son comportement. Elle a scrupuleusement continué à faire son devoir. Le nôtre c'est, si vous me permettez cette formule un peu osée, d'écouter désormais son silence ou, plus exactement, de l'aider à s'exprimer dignement, comme elle le souhaite d'ailleurs, c'est-à-dire dans le respect des traditions militaires.

Je souhaite poser rapidement trois questions qui la concernent.

Nous ne pouvons ignorer que l'on a envisagé, même si ce n'est pas à votre niveau, l'éventualité du redéploiement de la gendarmerie départementale et de la gendarmerie mobile. En ce qui concerne la gendarmerie départementale, est-on bien assuré qu'on ne renonce pas, qu'on ne renoncera pas au principe : à chaque canton au moins sa brigade ?

Ce n'est pas de la démagogie, croyez-le bien. Le maillage serré de la gendarmerie départementale est une garantie irremplaçable de sécurité pour la France rurale, parce qu'il assure la rapidité de l'intervention. Vous savez bien que, dans certains cantons dépeuplés, la gendarmerie est le dernier service public subsistant, au risque d'ailleurs d'être surchargée !

J'ai écouté précédemment avec intérêt la question que vous a posée notre collègue, M. Spiller. Même si je porte un intérêt certain, peut-être moins puissant que le sien, à Saint-Etienne-de-Remiremont, je tiens à rappeler que des informations, sinon officielles du moins officieuses, avaient été diffusées cet été sur le redéploiement de la gendarmerie mobile et sur le regroupement des escadrons.

En effet, les raisons invoquées ont été celles que M. Renon et vous-même avez citées, c'est-à-dire la remise à niveau des effectifs et une meilleure gestion des temps de repos des hommes, problèmes plus que jamais lancinants pour la départementale comme pour la mobile.

Mais, au-delà des inquiétudes des familles et des collectivités locales, qu'il faut sans doute subordonner aux exigences du service public mais qu'on ne peut pas méconnaître, de sérieux inconvénients apparaissent, notamment sur le plan de la répartition géographique des forces de maintien de l'ordre. Quelles sont exactement les intentions du Gouvernement dans ce domaine ?

Enfin, pouvez-vous confirmer l'opposition que vous avez déjà manifestée à toute remise en cause, si peu que ce soit - je dis bien « si peu que ce soit » - du caractère militaire de l'arme dont dépendent à la fois son identité et son efficacité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je connais fort bien l'intérêt que vous portez à la gendarmerie depuis de nombreuses années.

Vous avez souligné, et je tiens à le faire à nouveau, qu'aucun manquement à la discipline n'avait été observé. Bien au contraire, dans une période particulièrement difficile, au cœur de l'été, quand les problèmes de sécurité, notamment routière, se posent avec le plus d'intensité, la gendarmerie a donné le meilleur d'elle-même. Je pense que c'est une vision totalement déformée de la réalité qui a pu ébranler certains esprits, y compris dans le cas d'indiscipline que j'évoquais précédemment. Il s'est créé une atmosphère un peu surréaliste, comme cela peut arriver souvent dans notre civilisation éminemment médiatique.

S'agissant des brigades territoriales, on doit naturellement viser à une meilleure répartition des zones entre la police et la gendarmerie. Mais nous ne devons pas oublier que la gendarmerie a des compétences générales en matière de police judiciaire, de D.O.T., que des habitudes se sont créées, que

des casernements existent ; tout cela ne peut évoluer qu'en souplesse. Je suis quand même satisfait d'avoir obtenu la création de 3 000 postes de gendarmes d'active dans les quatre années qui viennent et de 1 000 postes de gendarmes auxiliaires qui, mieux formés, seront aussi mieux utilisés. Je pense que ce n'est pas rien.

Pour avoir vous-même organisé une table ronde à Dijon à laquelle participait le Premier ministre de l'époque, à la suite de laquelle 192 postes avaient été créés, vous pouvez mesurer l'effort qui a été fait par le Gouvernement pour répondre aux besoins de l'armée. D'une manière générale, si on revient à 1982, c'est au total quelque 1 240 postes environ qui ont été créés, contre 3 000 d'active qui vont l'être dans les quatre prochaines années. C'est là un progrès significatif.

Vous m'avez également interrogé sur la gendarmerie mobile. Je ne saurais vous faire une autre réponse que celle que j'ai faite à M. Spiller. Tout cela mérite d'être étudié. Nous pourrions en reparler à l'occasion d'une réunion de la commission de la défense où l'ambiance de travail, particulièrement sereine et cordiale, permet des échanges approfondis.

Vous m'avez demandé s'il était question de revenir sur le statut militaire de gendarmerie. En aucune manière, et le Premier ministre, M. Michel Rocard, l'a confirmé de la manière la plus nette. Il me semble que ce ne serait pas un service rendu au pays que de rompre avec une tradition si enracinée dans le passé de notre nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, il y a quelques années déjà avait été évoquée la construction d'une nouvelle gendarmerie dans le quartier Vauban à Thionville.

Cette nouvelle construction paraît amplement justifiée quand on sait que cette compagnie est la plus importante de Lorraine et, je crois fait même partie des cinq premières de France. Elle regroupe 17 brigades, une B.R. et un P.S.I.G. renforcé.

Elle est la plus importante en proportion de l'effectif : 19 gendarmes pour la brigade territoriale ; 8 pour le groupe de commandement ; 11 pour la B.M.O. et 7 pour la B.R.

Cette compagnie a en charge des points stratégiques nationaux : la centrale nucléaire de Cattenom mais également le P.C. de Rochonvillers, P.C. que vous avez eu l'occasion de visiter le samedi 21 octobre et, à ce propos, je ne peux que regretter, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas eu le temps de venir voir les locaux vétustes de cette gendarmerie, ainsi que le quartier Chevert où réside l'escadron 5-17, sur lequel vous faites peser de grandes incertitudes que la population et les élus aimeraient voir dissiper.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir reconnu l'importance de cette compagnie de gendarmerie, puisque vous avez accordé trois gendarmes supplémentaires pour Fameck qui dépend de Thionville.

Les locaux de la gendarmerie de Thionville sont exigus, inconfortables et mal isolés, tant les bureaux que les appartements. Il faut beaucoup de bonne volonté aux gendarmes pour vouloir rester plus de trois ans à Thionville.

Cette gendarmerie, qui doit du reste être cédée par le conseil général au génie militaire, dispose seulement de 19 appartements, pour un effectif total de 34 gendarmes, si l'on exclut la B.M.O., qui est encore au quartier Chevert.

Ainsi, 14 ou 15 gendarmes sont en ville en excluant les effectifs de la B.M.O. - monsieur le ministre, cela a l'air de vous faire sourire, mais je vous garantis que les gendarmes de Thionville ne rigolent pas ! Certains gendarmes sont donc obligés de venir travailler en voiture et de disposer du téléphone à leurs frais pour être disponibles.

Je ne parle pas du quartier Chevert dont la vétusté est encore plus accentuée, plus dramatique, puisque certains appartements, qui ne sont que des F2 ou F3, ne disposent même pas de salle de bain et sont encore chauffés par des poêles à mazout, voire à charbon.

Je souhaite, monsieur le ministre, que cette vétusté ne soit pas un motif pour déplacer l'escadron 5-17.

En conclusion, monsieur le ministre, pourriez-vous me donner vos intentions quant à la construction d'une nouvelle gendarmerie, construction indispensable ?

Le quartier Vauban est-il définitivement abandonné en raison de l'implantation du service des Titres et pensions de l'Etat, ce secteur semblant du reste trop petit pour accueillir ces deux administrations ? Ou bien pensez-vous, monsieur le ministre, intégrer cette nouvelle gendarmerie dans le quartier Chevert qui devait être également réhabilité, ou alors sur une parcelle parfaitement adaptée qui se trouve près de ce même quartier Chevert ?

Dernière question, quel est l'avenir du P.C. de Rochonvillers ?

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je crains que ma réponse ne vous paraisse brève. Vous avez soulevé un certain nombre de questions du plus haut intérêt qui méritent d'être étudiées de très près et de recevoir directement des réponses écrites précises.

Je me bornerai à vous indiquer que le budget de 1990 ne néglige pas les problèmes de logement, de bâtiment, de rénovation, de réfection, etc., puisqu'il comprend une augmentation de 200 millions de francs des crédits d'infrastructures, qui doit permettre la réfection de 1 000 logements et la rénovation de 3 000 autres, tout cela s'ajoutant à 1 050 constructions neuves.

Mais sur les points précis que vous avez soulevés, vous aurez, je le répète, des réponses précises.

M. le ministre de la défense. Quant au P.C. de Rochonvillers, je tiens à préciser que, étant le P.C. en temps de crise de la première armée, il sera plus souvent activé qu'il ne l'était précédemment.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour une seconde question.

M. Guy-Michel Chauveau. Encore ? Il n'est pas inscrit, monsieur le président.

M. le président. Cher ami, lorsque vous présiderez, vous formulerez des commentaires de votre cru. (*Sourires.*) Pour l'instant, laissez-moi faire de mon mieux.

Monsieur Demange, vous avez la parole.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, vous avez apporté pour partie satisfaction aux gendarmes quant à leur tenue et, par là-même, en quelque sorte répondu à une question écrite que j'avais posée avant les événements de cet été. Mais je voudrais évoquer aujourd'hui le problème de l'indemnité de sujétion.

Cette indemnité correspond à une prime de risque. Est-il dans vos intentions, monsieur le ministre, de l'intégrer dans le calcul de la retraite des gendarmes dans les mêmes conditions que pour les effectifs de la police ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions concernant l'hôpital thermal des armées d'Amélie-les-Bains, qui intéresse également mon collègue M. Barate, et la caserne Rusca ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Sur les questions particulières que vous avez posées, monsieur le député, vous aurez une réponse écrite parce qu'il n'est pas possible, ni à M. le secrétaire d'Etat ni à moi-même, de vous répondre à brûle-pourpoint.

Quant à l'intégration de l'indemnité de sujétion, c'est une revendication que j'ai eu l'occasion d'évoquer souvent avec vous puisqu'elle revient de manière récurrente. Disons qu'elle est plus qu'à moitié accomplie. Je comprends que les gendarmes souhaitent être alignés sur les policiers. Mais, si on accédait à leur revendication, d'autres catégories sociales - je pense en particulier aux agents de la pénitentiaire - seraient parfaitement fondées à demander l'extension d'une telle mesure. Le terme de l'application n'est plus très loin. Disons que chaque année qui passe nous rapproche de la solution !

M. Bertrand Gallot. Très bien !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Philippe Mestre.

M. Philippe Mestre. Monsieur le ministre, vous avez répondu tout à l'heure à ma première question que, pour vous, il n'y avait pas de malaise dans les armées. Nous avons tous entendu ces propos. Je vous en donne acte et j'espère que vous avez raison car, bien loin de vouloir jeter de l'huile sur le feu, je souhaite au contraire que l'apaisement revienne dans les armées de la République, ou qu'il subsiste si le malaise n'a jamais existé.

Comme je ne suis pas totalement certain que ce malaise soit parfaitement évanoui, je vous pose tout de même ma seconde question. Avez-vous l'intention de profiter des négociations qui vont s'engager demain dans la fonction publique pour obtenir, ou au moins pour demander, le reclassement des personnels militaires dans la grille des rémunérations ?

A mon sens, cette mesure serait la seule de nature à répondre aux revendications parfaitement légitimes des personnels militaires. En effet, leur position dans l'échelle des rémunérations de la fonction publique mérite d'être réexaminée car elle ne correspond plus aux qualifications que l'on exige d'eux et ne permet plus de leur attribuer les soldes auxquelles ils peuvent prétendre compte tenu des sujétions qu'ils subissent.

Il y a là une double injustice que les personnels militaires ressentent profondément. Puisqu'ils ne sont pas syndiqués, vous êtes, monsieur le ministre, leur seul représentant. Il vous appartient donc de faire apparaître cette double injustice aux yeux du Gouvernement et d'abord du ministre de la fonction publique lui-même. Vous allez en avoir l'occasion. Il faut la saisir. Les arguments ne vous manqueront pas.

Le premier argument tient aux qualités professionnelles des personnels militaires qui ont beaucoup augmenté depuis un demi-siècle, car il y a près d'un demi-siècle que leur classement dans la fonction publique a été établi.

Les sous-officiers sont presque tous aujourd'hui titulaires du baccalauréat ou sont, en tout cas au niveau du baccalauréat, et les épreuves techniques, les stages pratiques qu'ils sont tenus d'effectuer pour les franchissements de grades leur confèrent une formation très poussée.

Quant aux officiers, la durée de leurs études a été augmentée d'un an ces dernières années, tant dans les écoles militaires supérieures que dans les écoles d'application. Les stages techniques et les stages théoriques auxquels ils participent constituent des éléments continus de perfectionnement, et vous savez parfaitement que, lorsqu'ils quittent volontairement la vie militaire avant l'achèvement de leur carrière pour se reconvertir dans des emplois civils, ils sont très appréciés de leurs employeurs. Pourquoi ne sont-ils pas appréciés au même titre par l'Etat ?

L'autre argument que vous pourriez utiliser tient au fait que les personnels militaires sont soumis à des sujétions de plus en plus lourdes, en tout cas beaucoup plus lourdes que celles des fonctionnaires classiques. La disponibilité, les horaires de travail chargés, les mutations fréquentes interdisant le plus souvent le travail du conjoint, les permissions difficilement programmables : autant de sujétions qui rendent la vie familiale de nos personnels militaires plus difficile que celle des fonctionnaires classiques. Cette situation particulière justifierait à elle seule une majoration sensible de leurs soldes par une révision en hausse de leur classement dans l'échelle des rémunérations de la fonction publique.

Etes-vous, monsieur le ministre, déterminé à obtenir, cette révision ? Vous parviendriez ainsi à atténuer ce qui, à vous entendre, n'existe pas, c'est-à-dire le malaise des armées. Malheureusement, j'ai un peu le sentiment, en examinant votre projet de budget pour 1990, que vous n'êtes pas vraiment disposé à œuvrer dans cette direction.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Mestre, je ne vais pas revenir sur ce que vous appelez le « malaise » des armées. Le général Schmitt a d'ailleurs eu l'occasion de dire qu'il conviendrait mieux de parler de grogne comme dans le reste de la fonction publique.

Il est vrai que la fonction militaire présente aussi ses spécificités, dont il faut tenir compte.

Vous me demandez s'il ne faut pas réviser la place des personnels militaires dans la grille de la fonction publique. Vous savez que le Gouvernement s'est engagé à ouvrir une négociation et, plus particulièrement en ce qui concerne la catégorie B, un groupe de travail s'est réuni sous la direction du directeur général de la fonction publique. Le ministère de

la défense est associé à ces travaux et vous connaissez les équivalences qui existent entre les différents corps d'officiers et de sous-officiers et les corps de la fonction publique civile.

C'est avec la plus grande vigilance, je le répète, que je veillerai à ce que soit appliqué l'article 19 du statut général des militaires selon lequel toute mesure de portée générale affectant la rémunération des fonctionnaires civils de l'Etat est appliquée avec effet simultané aux militaires de carrière.

Une revalorisation de la condition militaire doit comporter un volet indiciaire mais celui-ci doit tenir compte des avancées réalisées dans la fonction publique civile. Rien n'interdit toutefois une certaine originalité pour tenir compte des spécificités militaires.

Je ne pense pas que vous réclamiez des syndicats mais je suis parfaitement conscient, monsieur Mestre, qu'il y a des besoins d'expression dans l'institution militaire. Ils peuvent être et ils doivent être satisfaits autrement que par la voie syndicale. La voie hiérarchique est une chose, et, à mon avis, elle n'est pas en cause, mais il est utile également que se créent des instances de concertation car il ne doit pas y avoir d'opposition entre un sain dialogue et le respect de la discipline militaire.

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, toutes les personnes présentes dans cet hémicycle vous ont bien entendu affirmé que l'étalement des programmes n'entraînerait pas de surcoût. Je m'en réjouis et j'en prends acte. Je serai bien sûr très attentif à l'évolution budgétaire et financière de ces programmes.

Monsieur le ministre, c'est le 10 novembre 1987 que j'ai abordé pour la première fois à l'Assemblée nationale l'affaire du remplacement des avions de la chasse embarquée (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), les intercepteurs dont on parle beaucoup en ce moment, les Crusader. Connaissant l'intérêt que je porte à ce problème, vous ne serez pas surpris qu'après mes interventions du 2 novembre 1988 et du 3 octobre 1989, ma seconde question porte à nouveau sur les modifications ou le renouvellement de ces avions.

Lors de la discussion du projet de loi de programmation relative à l'équipement militaire pour les années 1990-1993, j'ai affirmé que, pour une heure de vol de Crusader, soixante heures d'entretien au sol étaient nécessaires. Vous aviez dit alors, et ces propos sont confirmés par le compte rendu du *Journal officiel* : « n'importe quoi ! ». Je pense que vous avez voulu dire que je disais n'importe quoi !

M. François Hollande. C'est vous qui le dites !

M. Daniel Colin. Pouvez-vous confirmer aujourd'hui, monsieur le ministre, que, pour une heure de vol, au moins soixante heures d'entretien au sol, en moyenne, ne sont pas nécessaires pour cet avion ?

La rénovation de ces avions est chiffrée par certains à 1,2 milliard de francs, par d'autres à 1,8 milliard de francs au moins, et par d'autres spécialistes à plus encore.

En 1997 environ, date probable, possible de l'entrée en service des avions de combat maritime, les Crusader auront - nous l'espérons - définitivement fait leur temps. Ils auront - rappelons-le - quarante ans ! Ils rejoindront alors les casses de chez Vought en Arizona, dans lesquelles quelques missions françaises sont allées désespérément, et dernièrement encore, à la recherche de pièces détachées. Ils ne seraient donc plus utilisables et pour personne. Ils n'auraient alors plus aucune valeur marchande.

Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas que l'achat des F 18, nécessaires dès 1993, revendus éventuellement en 1997, serait finalement plus raisonnable, mais aussi plus économique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Colin, je ne saurais vous faire une autre réponse que celle que j'ai faite à certains de vos collègues qui m'ont interrogé précédemment sur le même sujet.

Vous avez indiqué un nombre d'heures qui ne correspond pas, en effet, à ce qui m'a été indiqué par l'état-major de la marine. Par conséquent, ou vos sources ne sont pas les mêmes que les miennes, ou l'information que l'on vous a donnée a beaucoup changé en l'espace de quelques mois. J'ai moi-même obtenu des mécaniciens de l'aéronautique navale

un chiffre bien inférieur encore à celui que vous évoquez. Je ne vais pas entrer dans une polémique car, dans ce genre de domaine, mieux vaut en rester aux idées générales.

Par ailleurs, ainsi que je vous l'ai indiqué, il y a des données non seulement opérationnelles, mais également financières, et on tourne tout de même autour de 3 ou 4 milliards de francs. Ce n'est pas négligeable. Il y a des données industrielles, économiques, stratégiques, dont le Gouvernement tiendra compte pour prendre, le moment venu, une décision, et je m'efforcerai de faire en sorte qu'elle soit conforme à l'intérêt général.

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, le Président de la République, le 25 octobre, a lancé un appel au resserrement des liens entre les Douze.

Dans le domaine de la défense, la loi de programmation militaire ne consacre à la question qu'un bref passage qui n'est qu'un vœu pieux : « La construction de l'Europe devra, un jour, s'étendre au domaine de la défense. »

« Un jour » : c'est une perspective bien vague ! Et l'on peut se demander si les Européens attendront notre bon vouloir, alors que tout évolue si vite, surtout en Europe.

Pourtant, l'ambiguïté subsiste sur la place et le rôle de la France dans l'Alliance atlantique. Le discours du 11 octobre 1988 du Président de la République devant l'Institut des hautes études de la défense nationale était en retrait par rapport aux avancées des années précédentes sur le concept de défense stratégique et sur le problème de nos rapports avec nos alliés. Il affirmait, en effet, que la mission de la France n'était pas d'assurer la protection des autres pays d'Europe.

Une réserve, pour ne pas dire plus, semble se manifester dans les propos officiels au sujet de la concertation militaire européenne. Les attendus de la loi de programmation et le budget de 1990 témoignent d'un raidissement que l'on pourrait appeler « sanctuariste ». Le rapport du président Boucheron également, qui revient à la théorie des trois cercles - le sanctuaire national, l'Europe, l'extérieur. Comme s'il pouvait y avoir une solution de continuité entre l'Europe et le sanctuaire national qui en fait partie d'une manière tout à fait évidente !

Or l'Europe de l'Ouest doit être plus forte pour répondre au défi posé par les évolutions à l'Est, et, pour que l'Europe soit plus forte, il faut que la France prenne toute sa part dans la concertation avec ses alliés.

Ma question est donc la suivante : comment les propos du Président de la République à Strasbourg, le 25 octobre, se traduiront-ils dans le domaine de la doctrine française de défense ? Ne devraient-ils pas logiquement aboutir à une adaptation du concept « sanctuariste » qui paraît dépassé dans le contexte actuel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je suis très étonné, monsieur Mesmin, par les termes que vous employez. J'ai toujours été très attaché à l'affirmation d'une identité européenne en matière de défense. Je ne pense pas que l'on puisse dire que nos alliés attendent notre bon vouloir. Au contraire ! C'est la France qui est toujours en avance d'une proposition, que ce soit à l'U.E.O., au G.E.I.P., ou même au sein du conseil de sécurité franco-allemand, et dans la coopération industrielle franco-allemande. Vous ne pouvez l'ignorer, qu'il s'agisse des hélicoptères ou des missiles !

Soyons donc tout à fait clairs. Vous parlez d'un concept sanctuariste. La France n'envisage pas de réintégrer l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. au moment où la doctrine qui sous-tend celle-ci est manifestement en crise ! (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bertrand Gallet.

M. Bertrand Gallet. Monsieur le ministre, je voudrais revenir sur le problème des formes civiles du service national, bien que vous y ayez déjà en partie répondu.

Notre collègue M. Guigné, citant l'excellent rapport de M. Chauveau, a dévoilé l'aspect profondément inégalitaire du service national. L'écart se creuse entre un appelé d'origine

modeste servant dans la première armée et un diplômé affecté au cabinet d'un secrétaire général dans les départements et territoires d'outre-mer par exemple, et les formes civiles du service national y contribuent pour beaucoup.

Je voudrais cependant prendre un peu la défense du service civil. Les mentalités évoluent et, sous la pression sociale, il va se développer. Il va donc falloir y réfléchir.

Il n'est pas choquant, d'abord, que des jeunes servent pour une administration ou pour un ministère, dès lors que cela ne sert pas à suppléer les manques d'effectifs de la fonction publique, s'il s'agit du service de l'Etat. Les autres formes civiles du service national sont très appréciées. Je pense aux formes paramilitaires : la police, la sécurité civile. Enfin argument essentiel que vous avez cité à maintes reprises -, il y a inadéquation entre le nombre de jeunes gens en âge d'aller sous les drapeaux et les besoins militaires. C'est cette marge qui permet d'envisager de nouvelles formes de service national.

Serait-il possible, monsieur le ministre, de mener une réflexion globale sur l'avenir des formes civiles du service national ? Les demandes se multiplient. Chaque administration, chaque ministère vous fait des propositions. Il risque d'en résulter un éclatement de la notion même du service national.

Maintenant, des associations, des organisations non gouvernementales à vocation humanitaire présentent elles aussi des demandes, et leurs arguments ne sont pas négligeables tant il est vrai que l'action humanitaire a pris une grande importance pour le rayonnement de la France dans le monde. Mais cela peut présenter un risque d'émiettement et poser des problèmes de contrôle. Il est temps de réfléchir à cette question.

Est-il possible, monsieur le ministre, en conservant la priorité absolue à la notion de sécurité nationale et en évitant les atteintes à l'égalité devant le service national et à son universalité, de définir des règles, une déontologie stricte des formes civiles ?

À partir de là, ne pourrait-on pas, en allongeant peut-être la durée du service pour décourager des vocations un peu opportunistes, définir les quelques secteurs prioritaires où il y a demande, où il y a service à rendre à la nation : secteur social, secteur sanitaire, sécurité, aide humanitaire, etc. ?

Le succès des formes civiles du service national rend la situation actuelle obsolète. Nous n'échapperons pas à la définition de nouvelles règles. Il vous appartient, monsieur le ministre, d'en fixer les axes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Tout d'abord, monsieur Gallet, il faut savoir que chaque année l'armée incorpore 250 000 jeunes. Ce nombre n'augmentera pas dans les prochaines années. Il en résulte arithmétiquement que bon nombre de jeunes gens ne trouvent pas place dans le service militaire. Par conséquent, si nous voulons rendre le service national plus universel et plus juste, il faudra étendre les formes civiles du service national, même si, à l'horizon 1994, le nombre de jeunes susceptibles d'être appelés baissera de 40 000 à 50 000 !

Aujourd'hui, le service civil, toutes formes confondues : coopération, service national en entreprise, assistance technique dans les départements et territoires d'outre-mer, police, objection de conscience, permet d'incorporer 11 700 jeunes gens.

Je suis favorable au développement de ces formes civiles d'accomplissement du service national sous certaines conditions. D'abord, il faut respecter la priorité aux besoins des armées. Il serait de plus utile à l'avenir que les formes civiles nouvelles prévoient une formation militaire de base, équivalente à la période des classes de l'armée de terre, soit environ deux mois d'instruction. Ensuite, il serait normal que la durée d'un tel service soit plus longue que celle du service militaire - je vous rappelle qu'actuellement elle s'étale entre seize mois pour la coopération et vingt-quatre mois pour les objecteurs de conscience. Enfin, il faudrait veiller à ce que soient exclusivement développées des formes de service civil qui ne renforcent pas l'inégalité devant le service national. Je pense au service effectué dans la police ou dans les tâches de sécurité civile, par exemple.

Dans cet esprit, le Gouvernement a décidé l'expérimentation du service actif de défense, prévu par les textes, mais non encore réalisé. Il s'agira d'accueillir 250 jeunes appelés dans les corps de sapeurs-pompiers et dans les services de l'aide médicale d'urgence.

On peut aussi penser à des formes nouvelles de la coopération. Les pays en voie de développement n'ont pas seulement besoin d'ingénieurs ou de professeurs ; ils ont aussi besoin d'ouvriers qualifiés ou de bons spécialistes dans différents métiers manuels. Les organisations non gouvernementales montrent qu'il est possible de répondre à la fois aux besoins de ces pays et à l'attente des jeunes Français, souvent désireux de se rendre utiles en leur venant en aide. Le secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire étudie la question avec mon ministère et d'autres départements ministériels intéressés.

En France même, vous le savez, les tâches ne manquent pas, qu'il s'agisse des personnes âgées ou de l'aide aux handicapés. Des discussions sont également en cours.

Cela étant, monsieur le député, il faut bien comprendre que le développement de ces formes civiles appellerait des moyens, c'est-à-dire des emplois budgétaires et des crédits. Par définition, et en dehors de l'instruction militaire de base qui devrait être la règle pour ce genre de service national, ces moyens ne sont pas ceux du ministère de la défense, mais ceux des administrations susceptibles d'organiser telle ou telle forme de service civil. Jusqu'à présent, force m'est de constater que ces moyens n'ont jamais été rassemblés.

Il faut rappeler qu'organiser sous quelque forme que ce soit le service national, c'est non seulement rémunérer, même très modestement, des jeunes gens pendant une année ou davantage, mais c'est aussi les nourrir, les vêtir, les loger, plus encore les former et les encadrer. Tout cela coûte cher, et plus cher encore pour le service civil que pour le service militaire. Il faut savoir qu'un appelé au service militaire coûte - c'est un coût marginal - 20 000 francs par an, tandis qu'un appelé au service civil coûte au moins de 50 000 à 70 000 francs par an.

C'est dire que la question du service civil n'est pas sans incidence budgétaire. Au-delà du ministère de la défense, elle suppose l'engagement de plusieurs ministères, dont évidemment celui du budget. Je reste quant à moi convaincu qu'il n'y a pas d'autre façon de rendre le service national plus universel, c'est-à-dire, en définitive, plus juste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, le vote du budget de votre ministère m'offre l'occasion de vous rappeler le sort du personnel à statut ouvrier de recrutement local en service à la Martinique.

Au nom des grands principes de la République - égalité devant la loi, égalité devant les charges publiques - je voudrais attirer votre attention sur une situation qui n'a que trop duré, en gardant toutefois présent à l'esprit qu'au nom des grands équilibres, il convient d'éviter tout dérapage en matière salariale.

A la Martinique, il y a deux catégories de personnels à statut ouvrier.

Première catégorie : les ouvriers recrutés en métropole et mutés, qui bénéficient d'un salaire de base, de la prime de 40 p. 100 de vie chère et d'un logement de fonction.

Deuxième catégorie : les ouvriers recrutés localement, bénéficiant d'un salaire de base et de 15 p. 100 de majoration obtenus après de dures actions revendicatives et sur intervention des quatre députés de la Martinique auprès de vous-même et de vos collègues des finances et des départements et territoires d'outre-mer.

A l'issue du long conflit social des personnels civils ouvriers des Antilles et de la Guyane, votre ministère a accordé ces 15 p. 100, donné des assurances et fixé un calendrier de négociations. Depuis, rien n'a été fait.

Vous en conviendrez, monsieur le ministre, cette situation discriminatoire doit cesser. Les revendications sont simples :

Alignement de la rémunération des personnels recrutés localement sur celle des personnels mutés ; ils effectuent les mêmes tâches, ont la même formation et leurs salaires sont inégaux ;

Application de la majoration de 40 p. 100 aux mêmes éléments de salaire que ceux retenus pour le calcul de la majoration des personnels mutés de métropole ;

Paiement de cette majoration avec effet rétroactif au 1^{er} août 1989.

Monsieur le ministre, le Gouvernement entend-il satisfaire ces revendications et mettre fin ainsi à une discrimination injustifiée ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Lordinot, je connais bien le problème que vous évoquez puisque c'est le premier auquel j'ai dû faire face en arrivant au ministère de la défense. Les ouvriers de recrutement local des départements d'outre-mer étaient en grève, en tout cas en Martinique. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous rencontrer à l'époque ainsi que d'autres parlementaires.

Ces ouvriers ont bénéficié d'une indemnité spécifique égale à 15 p. 100 de leur traitement de base. Ils retiennent comme terme de comparaison, vous l'avez rappelé, la majoration de 40 p. 100 dont bénéficient les ouvriers métropolitains mutés temporairement dans les départements d'Antilles et de Guyane. Mais le ministre de la défense que je suis se doit de souligner que les personnels militaires qui sont mutés aux Antilles-Guyane ne bénéficient que d'un coefficient de majoration de 25 p. 100. Cela montre combien il est difficile, quand on veut garder le sens des responsabilités, de dire à quel niveau doit être fixée cette indemnité spécifique.

Ce n'est toutefois pas la seule question qui est posée. A l'occasion d'un rendez-vous de trois jours à Paris, au mois de juin dernier, mon cabinet et l'administration du ministère, en concertation avec les syndicats représentatifs, ont pu procéder à un large tour d'horizon. Il a été ainsi décidé l'amélioration du régime salarial des ouvriers temporaires dans les D.O.M. ainsi qu'un effort significatif en matière de formation continue.

Par ailleurs, vous le savez, le ministère de la défense n'est pas le seul concerné par la mesure indemnitaire réclamée, qui ne peut être décidée que conjointement avec le ministre chargé du budget et qui s'inscrit dans le cadre plus vaste de la politique d'égalité de traitement qu'entend mener le Gouvernement dans les départements d'outre-mer. Vous n'ignorez pas qu'une commission sur l'égalité sociale et le développement économique a été créée par le Gouvernement. Elle est présidée par M. Jean Ripert, ancien commissaire au Plan. Cette commission a reçu les représentants des organisations syndicales d'ouvriers de la défense dans les D.O.M. Elle doit remettre son rapport au début de l'année prochaine. Je pense que c'est à ce moment-là que la solution du problème particulier aux ouvriers de recrutement local de la défense trouvera sa solution.

Cela n'exclut pas que, pour les aspects qui concernent exclusivement mon département ministériel, je continue dans la voie de la concertation et propose des mesures concrètes concernant, notamment, un sujet qui intéresse ces travailleurs, la formation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'évolution des missions et des moyens de la marine nationale dans le cadre d'un nouveau contexte géostratégique. En effet, au moment où des signes de détente de plus en plus tangibles se manifestent dans les relations Est-Ouest, on voit émerger de nouvelles formes d'instabilité, notamment dans les conflits dits « régionaux » qui n'ont plus le caractère d'affrontement indirect entre les deux grandes puissances qu'ils pouvaient avoir auparavant.

Ces nouvelles formes de menace rendent plus nécessaire aujourd'hui qu'hier l'amélioration de nos capacités de projection de forces. On l'a vu récemment lors des derniers développements de la crise libanaise et le président de la commission de la défense nationale rappelait cet après-midi que nos orientations pouvaient, à l'avenir, ne pas être trop unidirectionnelles.

En conséquence, ne pensez-vous pas qu'il sera souhaitable, à terme, d'accélérer la modernisation et la diversification de nos moyens navals ?

Par ailleurs, pouvez-vous confirmer vos propos antérieurs sur la pérennité du plan de charges de l'arsenal de Lorient ?

M. François Hollande. Au moins, c'est clair !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je connais, monsieur Le Drian - et quoi de plus naturel - l'intérêt, c'est trop peu dire, le souci lancinant...

M. François Hollande. La passion !

M. le ministre de la défense. ... que vous avez de l'arsenal de Lorient. Je crois pouvoir vous rassurer entièrement sur son avenir.

A partir de 1994, nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins vont voir leur protection sensiblement améliorée. En fait, elle le sera bien avant avec l'entrée en service d'avions Atlantique II et du premier B.A.M.O., ces derniers bâtiments, qui font l'objet d'un programme très novateur, étant construits à Lorient.

La flotte de surface sera modernisée avec, notamment, l'entrée en service de frégates de surveillance construites à Saint-Nazaire, mais équipées et armées à Lorient, et de frégates légères construites à Lorient. J'ajoute que le programme décennal se poursuit, confirmant ainsi le rôle de *capital ship*, comme dirait M. Colin, de ces bâtiments. C'est donc une modernisation très sensible de notre marine qui va se poursuivre au cours des prochaines années.

Vous êtes soucieux, au-delà de l'arsenal de Lorient, des perspectives de la marine. L'année 1990 sera marquée par la livraison d'un sous-marin refondu M 4, d'une frégate ASM, d'un patrouilleur de service public, de quatre Atlantique II et par la commande de frégates de surveillance et de trois Atlantique II. Cette modernisation explique l'élévation du niveau d'encadrement que marque, notamment, la création de l'école de maistrance et les mesures de repyramidage prévues au budget de 1990.

L'activité de la D.C.A.N. de Lorient est orientée pour les deux tiers vers les constructions neuves et pour un tiers vers les réparations. Le niveau d'activité, qui connaît depuis le début de 1989 une tendance à la baisse en raison de l'achèvement des programmes en cours - chasseurs de mines tripartites, frégates anti-aériennes et anti-soumarines - devrait être amélioré par diverses mesures destinées à pallier la diminution du plan de charge. Je pense notamment au transfert, au profit de la D.C.A.N. de Lorient, de certaines tâches en provenance d'autres établissements ayant de meilleures perspectives d'activité.

Des mesures d'aménagement du calendrier de réalisation du B.A.M.O. ont également été prises, dont la D.C.A.N. de Lorient devrait bénéficier. Une autre mesure complémentaire a été prise pour renforcer son plan de charge : il s'agit du regroupement dans cet établissement des chaînes d'indisponibilité périodique d'entretien et de réparation des avisos du type d'*Estienne d'Orves*.

Enfin, des études prospectives sont menées activement en vue de commandes à l'exportation. Ainsi - je vous en ai entretenu - une commande de trois frégates à construire à Lorient pour l'Arabie Saoudite peut raisonnablement être espérée. La conclusion de cette affaire apporterait un complément de charge très important à l'arsenal à partir de 1991.

M. François Hollande. Merci pour Lorient, monsieur le ministre !

M. le président. Pour le groupe R.P.R., la parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Monsieur le ministre, lors de la présentation du plan « Armées 2000 » visant à moderniser l'outil de défense et à restreindre le budget de votre ministère, vous avez insisté sur l'aspect technique de la restructuration, qui est effectivement primordial.

Cependant, vous ne vous êtes nullement préoccupé des incidences économiques que ces restructurations entraîneraient sur les villes et les communes accueillant des unités qui seront dissoutes ou déplacées, vu le poids démographique et économique que leur présence implique.

Vous comprendrez donc les inquiétudes des élus de ces villes et communes, qu'elles soient directement touchées ou qu'elles craignent de l'être implicitement du fait de certaines mutations.

Ainsi, la ville de Haguenau, ville de garnison depuis des décennies, s'inquiète-t-elle à juste titre des éventuelles répercussions du plan « Armées 2000 ».

Il y a quelques années déjà, le 2^e régiment de cuirassiers a été transféré à Laon, remplacé, certes, par le 54^e régiment de transmissions qui devrait, lui, d'ici à 1994, quitter Haguenau

pour prendre garnison en République fédérale d'Allemagne. Ce sont de 1 000 à 1 200 hommes et 400 familles, qui sont à terme concernés, alors que de très importants et très coûteux travaux de rénovation ont été réalisés dans les casernements.

Une deuxième inquiétude pour les élus de la région d'Haguenau est perceptible dans le cadre de la mise en place progressive des missiles Hadès. En effet, le 3^e régiment d'artillerie et le bataillon de matériel qui lui est adjoint resteront-ils sur place, sachant que la portée et le rayon d'action des batteries de missiles Hadès sont plus importants que ceux des Plutons ?

Aussi, monsieur le ministre, je vous serais particulièrement reconnaissant, bien que Haguenau ne soit pas directement concerné par le plan « Armées 2000 », de rassurer mes interlocuteurs et mes collègues élus quant à la vocation de ville de garnison de cette cité, pour l'immédiat ainsi qu'à moyen et plus long terme.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Schreiner, vous me posez une question qui intéresse évidemment beaucoup votre région. Je crois pouvoir vous dire, de mémoire, que le plan « Armées 2000 » n'a absolument aucune conséquence directe sur la région d'Haguenau. Mais peut-être faisiez-vous allusion aux deux régiments stationnés à Oberhoffen ?

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Oberhoffen, Haguenau : l'incidence est directe !

M. le ministre de la défense. Pour autant que je me souviens, il est prévu sur ce site, en l'état actuel des choses, un régiment équipé de missiles Hadès et un autre de L.R.M. qui devraient prendre la suite des deux régiments actuels.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Nous ne demandons pas plus que le maintien.

M. le ministre de la défense. Telles sont, monsieur Schreiner, les prévisions actuelles. Elles méritent, s'il y a lieu, que nous restions en contact et que je vous les précise par écrit, mais, me fiant à ma seule mémoire, je crois pouvoir vous les donner verbalement.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre, vous avez à plusieurs reprises, notamment à l'occasion de la discussion du budget de 1989, de la loi de programmation militaire, puis encore aujourd'hui, mis en cause le civisme de ceux qui ne voteraient pas les crédits de la défense.

Je considère, et beaucoup de mes collègues sur ces bancs avec moi, que cette accusation est inacceptable et qu'elle est, de plus, contraire à l'esprit républicain auquel vous faites si souvent allusion. La République, c'est le débat, c'est le respect des opinions des autres.

Aussi, monsieur le ministre, voudrais-je vous poser une question toute simple : considérez-vous que vous et vos amis avez été inciviques en refusant, pendant vingt-trois ans, de voter les crédits militaires ? Considérez-vous que vous et vos amis avez été inciviques en votant la censure en 1962 contre la politique de dissuasion nucléaire du général de Gaulle ?

M. François-Michel Gonnot. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, ne soyez pas susceptible ! D'abord, il est très tard. Ensuite, en 1962, j'étais sous les drapeaux, tandis que vous-même étiez encore en culottes courtes ! (Sourires.)

A l'Assemblée nationale, certes, chacun se détermine en conscience. Mais, étant donné les chiffres, en progression notable, du budget pour 1990, et par comparaison avec ce qui se fait dans des pays voisins dirigés par des gouvernements conservateurs, vous ne pouvez pas ne pas vous poser la question de savoir si vous allez bien dans le sens de l'intérêt du pays en votant contre les crédits militaires et en donnant ainsi une idée quelque peu faussée, permettez-moi de le dire, de l'effort de défense, effort que, selon vous et contre toute évidence, ce budget ne maintiendrait pas.

Vous le savez si bien qu'au fond de vous-même, vous vous posez souvent cette question. Je dis au fond de vous-même. En fait, c'est au sein de votre groupe où se déroulent des

débats dont quelques éléments finissent par transparaître à l'extérieur. Alors, ne vous faites pas plus méchant que vous ne l'êtes !

Cela dit, s'agissant de votre civisme, sachez que, sur le plan personnel, je ne le mets nullement en cause.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe R.P.R.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, la décision prise par votre ministère de fermer des établissements militaires n'est pas sans poser de graves problèmes dans bien des domaines.

Certes, le but premier de la défense n'est pas de préserver l'emploi, mais, lorsqu'une ville comme Rochefort, qui connaît un taux de 18 p. 100 de demandeurs d'emploi, se voit amputée d'activités liées aux armées, toute une population voit grandir ses inquiétudes.

C'est ce qui vient de se produire avec la fermeture du commissariat de la marine, des travaux maritimes, des services de santé et du magasin général de pharmacie.

D'autre part, il faut inclure l'importance de la ville dans l'analyse que l'on peut faire du problème. Rochefort compte moins de 30 000 habitants. Son passé militaire est prestigieux, mais l'abandon par l'armée de certains édifices fait que, dans les quinze dernières années, la ville a dû faire un gros effort de réhabilitation et de réoccupation portant sur 44 000 mètres carrés de plancher pour un patrimoine total de 134 000, avec ce que cela comporte comme charges d'entretien et de maintenance.

Les récentes décisions de fermeture portent sur la libération d'environ 30 000 mètres carrés et les immeubles en cause sont, dans leur quasi-totalité, soit en mauvais état, soit dans l'impossibilité de supporter une mutation sans travaux importants.

Monsieur le ministre, je sais, pour m'en être entretenu avec vous et vos collaborateurs, que ce problème ne vous laisse pas indifférent, mais il faut que nous ayons de votre part l'assurance de la plus grande détermination, du plus grand soutien, tant au niveau des dispositions qui pourraient être prises par votre ministère en faveur de Rochefort et de ses activités militaires qu'au niveau des autres ministères, et plus particulièrement de la D.A.T.A.R.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, me donner sur ce point des assurances ?

Enfin, je vous poserai une question qui a trait à la situation des retraités militaires, et plus précisément de leurs veuves.

Deux problèmes me paraissent, ainsi qu'à de nombreux collègues, prioritaires : l'augmentation de la pension de réversion, au moins une tranche de 10 p. 100 dans un bref délai ; le maintien de la solde entière pendant trois mois aux veuves qui ont vécu de garnison en garnison sans avoir la possibilité de travailler et donc de se constituer une retraite personnelle.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez évoqué deux séries de problèmes.

Je passerai rapidement sur les derniers problèmes que vous avez évoqués et qui sont très importants concernant les pensions de réversion et la solde entière versée aux veuves. Ce sont des sujets à étudier dans un contexte plus général : celui de la fonction publique. Croyez que nous y attachons beaucoup d'importance.

Vous avez évoqué plus longuement les restructurations en cours au sein de la marine à Rochefort, où a été décidée la suppression de l'arrondissement maritime, dont l'existence, de l'avis général, ne s'imposait plus.

Cela pose des problèmes à Rochefort. Et vous savez l'attention que nous y portons, puisque M. le ministre de la défense a demandé à un haut fonctionnaire chargé de mission de se rendre sur place. Vous avez eu, je crois, l'occasion de vous entretenir avec cette personne pour étudier les problèmes posés par les restructurations en cours. Cette personne a rapporté les informations qu'elle a pu recueillir sur place pour permettre d'améliorer notre connaissance du problème.

Un arrêté publié le 10 octobre 1989 permet aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de Rochefort qui souhaitent une mutation à l'occasion de la dissolution de leur service de bénéficier d'une indemnité exceptionnelle de mutation.

Un décret actuellement soumis à la signature du ministre des finances ouvrira prochainement une possibilité similaire aux ouvriers d'Etat.

Par ailleurs, des propositions précises de reclassement, soit à Rochefort même, soit dans une zone géographique proche, seront bientôt présentées aux personnels qui ne souhaitent pas profiter de ces facilités. Ces personnels auront, du reste, dès demain l'occasion d'exposer leurs problèmes au haut fonctionnaire chargé du dossier.

Vous avez enfin évoqué les questions immobilières. Les problèmes qui se posent dans ce domaine seront traités en tenant le plus grand compte de la situation particulière qui est celle de Rochefort dans ce domaine. Les décisions à intervenir en cette matière seront prises en concertation avec la ville.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre, la réduction du plan de programmation militaire de 10 p. 100 pouvait être compensée, rattrapée par la lutte contre le gaspillage. Et si vous m'aviez répondu positivement, j'aurais voté votre plan.

Il n'est pas un appelé revenant du service militaire - j'ai eu 4 950 élèves - qui ne signale des exemples de gabegie extraordinaire qui le font souvent douter de l'armée et le rendent parfois, hélas ! antipatriote.

Je croyais que ce que j'avais subi - des milliers de litres d'essence, des centaines de litres d'huile répandus par terre, des tirs d'obus de char, en l'air, toute la journée, parce que les manœuvres n'avaient pu avoir lieu par suite de la pluie et qu'on ne voulait pas, en les rendant, avoir une dotation inférieure l'année d'après - était périmé.

Hélas ! tout ce que j'entends - des centaines d'exemples - prouve le contraire.

Votre prédécesseur, M. Giraud, par trois petites expériences, au Luc, à Ancey et à Kehl, que vous continuez d'ailleurs, avait cherché à réagir par des budgets de fonctionnement déconcentrés laissés à la disposition des chefs de corps, mais ils ne représentent que 1 p. 100 dans la marine, 3 p. 100 dans l'aviation, 10 p. 100 dans l'armée de terre, ne concernent que des dépenses de matériel, de mobilier et sont contrôlés article par article par le commandement territorial.

Le résultat est qu'on continue, dans les grandes manœuvres surtout, à jeter, à gaspiller plutôt qu'à économiser, pour éviter une réduction l'année d'après.

Je pourrais ajouter, dans le G.I.A.T., des arsenaux mal utilisés, non rentables, des rentes de situation datant de Colbert, des prix de revient qui laissent rêver. Vous venez d'ailleurs de le reconnaître.

Vous-même avez tellement conscience de ces problèmes que vous avez lancé le 27 juin 1989 un plan « Armées 2000 » qui, en réformant les structures territoriales des armées datant souvent de 1882, devait apporter non seulement une amélioration de la logistique, mais être aussi une source d'économies importante. Mais, avant même qu'il ait été étudié, chiffré, votre plan se heurte à une organisation obsolète, à des situations acquises, à des intérêts privés, de telle sorte que son échec est, je le crains, possible, voire vraisemblable. Et nous resterons toujours avec une guerre de retard, comme en 1914, comme en 1939 !

En conclusion, des économies énormes pourraient être faites, qui vous permettraient de réaliser le programme prévu par votre prédécesseur, et aussi d'améliorer encore les soldes des hommes, sous-officiers, officiers.

En avez-vous le temps, la volonté, la possibilité ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il est effectivement très important de veiller à ce que les crédits de la défense soient utilisés au mieux. Il est probable qu'il existe çà et là de mauvais emplois,...

M. Charles Ehrmann. Il est sûr qu'ils existent !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. ... mais nous ne nous avons pas connaissance de gaspillages à l'échelle où vous semblez le suggérer par les exemples que vous avez donnés dans votre

question. Les tirs sont tous contrôlés, vous le savez, suivis par toutes les armées. Le fait de répandre des milliers de litres d'essence et des centaines de litres d'huile par terre...

M. Charles Ehrmann. A Mourmelon !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. ... constituerait non seulement un gaspillage inadmissible, mais une catastrophe écologique qui serait inadmissible s'il s'agissait de comportements répétitifs.

La volonté du ministre et de moi-même, c'est d'utiliser les crédits de fonctionnement, et notamment ceux liés à l'instruction, de manière que nos forces aient la meilleure aptitude opérationnelle.

C'est pourquoi nous avons la volonté de déconcentrer la gestion des crédits d'instruction et de vie courante.

En effet, le budget de fonctionnement permet d'optimiser l'emploi de certains crédits en attribuant au chef de corps, pour mener à bien l'intégralité de sa mission, un budget global dans certaines de ces composantes : moyens d'instruction, déplacements, transport, mais aussi amélioration du cadre de vie, chauffage, éclairage, eau, force motrice, entretien des personnels, entretien des matériels d'usage courant, entretien du casernement, etc.

Le ministère de la défense conduit également une expérimentation qui vise à étendre la déconcentration des crédits dans d'autres domaines tels que l'habillement ou le soutien des matériels. Cette expérience se poursuit au Luc, à Ancey et à Kehl. Et, dans le cadre du renouveau du service public, nous comptons l'étendre dès que les résultats seront connus et exploités. Si les faits que vous évoquez s'avéraient trop fréquents, il faudrait évidemment en tirer la leçon.

Mais je crois qu'il faut resituer ces phénomènes et cette action de déconcentration dans un cadre plus général et rappeler que le ministre de la défense a lancé un plan très ambitieux, qui s'appelle « Armées 2000 », qui comprend plusieurs volets, notamment des simplifications et des allègements des organes de soutien et de commandement.

Cette restructuration, qui doit rendre nos forces plus opérationnelles, leur organisation plus simple, plus cohérente, et la coopération interarmées plus développée, est donc porteuse de rationalité, et nous avons toutes raisons de penser qu'elle est porteuse également d'économies dans le sens d'un meilleur emploi des crédits.

Par ailleurs, il faut aussi rappeler que nous sommes fermement attachés à la revalorisation de la condition militaire, qui doit donner aux hommes, aux officiers, aux sous-officiers, aux militaires du rang, qui sont la base de notre défense, un traitement plus juste et une place plus digne.

Enfin, un projet de loi transformant le G.I.A.T. va être examiné par le Sénat, mercredi.

Tout cela correspond à une volonté de rationalisation, à un souci de rationalité et de préparation de l'avenir.

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnou.

M. François-Michel Gonnou. Monsieur le ministre, je voulais vous interroger sur les projets de redéploiement des forces de gendarmerie mobile, qui ont suscité déjà deux questions, auxquelles vous avez répondu.

Mais, étant intéressé par un projet de dissolution - du moins, si j'en crois la presse - d'un escadron à Noyon, dans l'Oise, j'ai écouté vos réponses avec la plus grande attention. Si j'ai bien compris, aucune décision ne semble être prise aujourd'hui. Des études sont en cours et il n'y aurait aucune mutation de personnel avant l'été 1990.

Néanmoins, monsieur le ministre, j'imagine mal que vous puissiez annoncer, quelques jours avant l'éventuelle dissolution d'un escadron, la décision aux collectivités locales concernées.

Aussi, j'aimerais vous poser deux questions.

A quel moment, précisément, pensez-vous que, les études étant rendues, vous serez à même de prendre une décision concernant un éventuel redéploiement de tel ou tel escadron ?

Deuxièmement, envisagez-vous, notamment pour le cas qui m'intéresse plus particulièrement, celui de Noyon, c'est-à-dire celui d'une petite ville durement frappée par la crise économique et le chômage, d'étudier d'éventuelles compensations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. A votre première question, monsieur le député, je répondrai : le plus tôt possible ! En effet, quand on pourra annoncer les choses, les gens s'y prépareront.

Mais ce qui est important, ce sont les mutations, qui, elles, n'interviendront pas avant l'été, dans l'intérêt des familles.

A partir de là, ce qui sera fait - si cela est fait - aura pour but d'améliorer les conditions de vie des gendarmes mobiles, qui le méritent bien.

Il faut essayer de rendre le système plus humain, en tout cas d'éviter que ne se creuse un écart trop grand entre les gendarmes mobiles et d'autres catégories auxquelles ils se comparent, à tort ou à raison. Et il faut aussi, disons, que les familles puissent vivre correctement le métier qu'a choisi d'embrasser le gendarme mobile.

S'agissant de Noyon, je crois savoir qu'il y a dans cette ville un régiment d'infanterie. Je ne peux pas tout traiter en termes de compensations. Il y a des mesures de resserrement, de réorganisation, de rationalisation. Chaque fois que c'est possible et compte tenu effectivement de considérations qui doivent dépasser les questions de baux ou de béton que j'évoquais tout à l'heure, ou l'état du casernement, il faut que les choses se passent proprement. C'est en liaison étroite avec M. Chérèque, ministre délégué à l'aménagement du territoire, mais aussi, dans la mesure du possible, à l'intérieur du ministère de la défense que, chaque fois que cela doit intervenir, nous nous efforçons de mettre, si je puis dire, un peu d'huile dans les rouages. Mais il faut admettre que le rôle du ministère de la défense, ce n'est pas l'aménagement du territoire. Lorsque je suis contraint de prendre des mesures de rationalisation, qui me sont d'ailleurs toujours suggérées par les états-majors, je les prends dans l'intérêt du pays et de sa défense. Et je ne peux pas, naturellement, considérer que l'aménagement du territoire ou le pouvoir d'achat - généralement marginal que cela représente - est l'élément déterminant qui doit faire que telle unité doit être casernée ici plutôt que là. Il faut que chacun le mesure, et je fais appel encore une fois au civisme des élus.

M. le président. Nous en arrivons aux deux dernières questions du groupe socialiste. La parole est à M. Robert Loïdi.

M. Robert Loïdi. Monsieur le ministre, je voudrais, après mes collègues Hollande et Gaits, en dépit de l'heure tardive et sans trop anticiper sur le débat que nous aurons bientôt à l'occasion du projet de loi qui va venir en discussion, revenir sur la situation du G.I.A.T. Je voudrais le faire d'abord en ma qualité de membre de la représentation nationale, intéressé donc au développement et à la constitution d'une grande force industrielle d'armement susceptible de préserver notre indépendance nationale, ensuite comme député de Toulouse, particulièrement concerné par un des établissements du G.I.A.T., l'A.T.E., et enfin - cette raison n'est pas la moindre - en tant que fils d'un ouvrier du G.I.A.T.

Monsieur le ministre, les réponses que vous avez tout à l'heure apportées à mes collègues m'ont, d'une certaine manière, rassuré.

Je considère, en effet, que cette nouvelle société doit partir sur de bonnes bases et que l'Etat ne doit pas lui mesurer son soutien dès le départ, afin de lui permettre d'atteindre l'équilibre le plus rapidement possible.

Vous avez parlé d'importantes dotations financières. J'en suis heureux.

Mais le bon démarrage de cette société implique aussi que les personnels soient étroitement associés à la définition, au projet de la société. Ainsi, l'accompagnement social des défilations d'effectifs devenues nécessaires doit se faire en concertation avec le personnel.

Je me réjouis, bien entendu, qu'aucun site ne soit fermé et je sais que, depuis plusieurs mois, vous négociez avec les organisations syndicales dans le cadre d'un protocole d'accord.

Je souhaite que la discussion du projet que vous nous présenterez donne lieu à de nouvelles avancées dans le protocole d'accord s'agissant tant de son contenu que du nombre de ses signataires.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaiterais que vos efforts pour donner à la France une industrie d'armement compétitive soient relayés à tous les niveaux de l'Etat pour gérer au mieux les conséquences sociales de ces mutations.

Je souhaite ainsi, plus particulièrement, avec, je crois, l'ensemble du groupe socialiste, que des procédures exceptionnelles, techniques et financières soient mises en œuvre dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, avec une mobilisation des préfets de région et de la D.A.T.A.R., afin d'assurer, dans l'immense majorité des cas, le maintien au pays de nos travailleurs.

Je souhaite avoir votre sentiment sur ces propositions. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je connais, monsieur Loïdi, les problèmes qui se posent non seulement au G.I.A.T. en général, mais sur le site de Toulouse en particulier.

Le projet de loi relatif à la transformation du statut juridique du G.I.A.T. va venir dans peu de semaines devant l'Assemblée nationale. Mais, dès maintenant, je tiens à vous dire que je suis tout à fait conscient de la nécessité d'associer étroitement le personnel à la transformation du G.I.A.T. Il faut réussir cette opération. On ne peut pas la réussir sans la mobilisation du personnel. Tout ce qui va l'encontre de cette nécessaire mobilisation ne sert pas le G.I.A.T., ne sert pas les travailleurs du G.I.A.T. et ne sert évidemment pas la cause que nous défendons qui consiste à faire du G.I.A.T. un pôle puissant de regroupement industriel à l'échelle française et européenne pour tout ce qui touche aux armements terrestres.

Comme vous le savez, j'ai ouvert depuis l'automne dernier des discussions avec l'ensemble du personnel. J'ai réuni leurs représentants à quatre reprises et j'ai écrit personnellement à chaque agent. Des concertations étroites ont été menées à l'échelon de la D.G.A. et une négociation a été engagée afin de mettre au point un protocole complétant le projet de loi sur des détails très précis afin d'apporter aux personnels les garanties et les éclaircissements qui peuvent répondre à leurs préoccupations. Il s'agit notamment des questions relatives à la situation et aux conditions de mobilité de ces personnels et à l'effort de formation que sont en droit d'attendre ceux-ci.

Ce protocole est ouvert aujourd'hui à la signature de toutes les organisations syndicales, et ce jusqu'au vote de la loi. Une fois signé, le protocole d'accord s'imposera à la société nationale, la signature de l'Etat valant engagement de sa part. Et il en sera fait état devant vous comme devant le Sénat lors de la discussion du projet de loi.

Par ailleurs, pour répondre également à votre souci, des mesures d'accompagnement de type social, industriel et financier sont prévues. J'ai déjà répondu sur ce sujet à deux de vos collègues qui sont intervenus précédemment.

Un plan d'action est engagé en liaison avec les représentants locaux de l'Etat afin de rechercher toutes les possibilités d'affectation dans le même bassin d'emploi. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer le préfet de la Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées afin que l'on se penche sur le sort réservé au site de Toulouse. Toulouse est une ville où la défense nationale est très présente, non seulement à travers plusieurs établissements industriels, mais aussi à travers un certain nombre d'unités, et je pense en particulier à certains éléments de la 11^e division parachutiste.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le ministre, je souhaite revenir sur le plan Armées 2000 dont l'objectif ambitieux consiste à rendre notre dispositif militaire plus cohérent avec le concept de défense qui sous-tend et qui fonde toute notre politique : la dissuasion.

Je constate que l'annonce elle-même de ce plan relève d'un courage politique que je salue car il n'est pas aisé de trancher dans le vif. En effet, les décisions prises heurtent les habitudes, voire révoltent les acteurs locaux. Mais elles relèvent très sûrement du souci d'une meilleure utilisation des moyens dont notre pays dispose.

Toutefois, l'on doit constater que la rigueur de ce plan s'applique surtout et en priorité à l'armée de terre, ce qui conduit celle-ci à s'interroger sur l'aboutissement et la finalité de cette énième organisation. En effet, il faudrait rappeler les plans antérieurs annoncés et non appliqués ou dépassés avant d'être « digérés » par l'armée. Mais ordres et contre-ordres ont toujours été donnés au nom de l'efficacité et de l'économie !

Elu d'une ville de garnison au passé glorieux, je vous interroge, monsieur le ministre, sur les recrutements des futurs cadres de l'armée de terre et sur la place des appelés, qui seraient enfin considérés comme des citoyens - et, à cet égard, je fais référence à l'excellent rapport de notre collègue Guy-Michel Chauveau. Par ailleurs, les écoles qui dépendent de votre ministère seront-elles demain plus ouvertes et plus tolérantes ? Seront-elles de vraies écoles de la République, c'est-à-dire des écoles laïques ?

Enfin, quelle est la mission de l'armée de terre dans un système de défense remodelé ? S'agissant des moyens dont elle disposera, on peut souhaiter que le resserrement du nombre des régiments permette de procurer à ceux qui restent une réelle modernisation et une comptabilité des matériels et des missions. Je pense en particulier à la gendarmerie mobile et à la défense opérationnelle du territoire.

Par ailleurs, la restructuration des quartiers, voire l'abandon et la vente des biens de votre ministère ne sont pas sans conséquences économiques, sociales, voire culturelles sur les sites intéressés. Certes, vous n'êtes pas le ministre chargé de l'aménagement du territoire, mais vous y contribuez par vos décisions. C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous ne pouvez rester insensible aux effets sur les collectivités locales des dispositions que vous arrêtez.

M. François Hollande. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Dumont, vous avez évoqué un grand nombre de problèmes. Il est vrai que la tâche est rude. Il faut savoir aller de l'avant, prendre un certain nombre de décisions et parfois trancher dans le vif. Ce n'est pas très facile, mais c'est nécessaire.

Le plan Armées 2000 ne doit pas seulement s'analyser, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire tout à l'heure, comme un plan d'organisation. Ce plan a également un volet matériel, la programmation, et un volet relatif à la condition militaire et des appelés - sujet sur lequel nous avons maintenant une matière à réflexions abondante et sur lequel nous allons pouvoir avancer car il s'agit uniquement d'une question de volonté politique.

En fait, cette organisation dite Armées 2000 n'est pas une ènième réorganisation, comme ont pu l'être les réorganisations de 1961, 1975 et 1984.

L'importante réorganisation de 1961 visait à créer le ministère de la défense et à développer ce que j'appellerai l'aspect interarmées. C'est l'époque où l'on a créé par exemple la D.G.A.

Il y a eu, ensuite, en 1975, une réorganisation dite « réorganisation Lagarde » qui tendait à fusionner un certain nombre d'états-majors.

Enfin, la réorganisation de 1984 a abouti à créer la Force d'action rapide à côté des trois corps d'armée qui existaient à l'époque et dont l'un a été déplacé de Saint-Germain-en-Laye à Lille. La création de la F.A.R. répondait aussi à une volonté d'accorder une priorité à l'opérationnel et à la mobilité.

Par conséquent, si vous examinez les mobiles fondamentaux de chacun de ces plans - aspect interarmées en 1961, simplification et plus grande cohérence au niveau des états-majors et réduction du nombre de ceux-ci en 1975, priorité à la mobilité opérationnelle en 1984 avec la F.A.R. - et si vous regardez aujourd'hui ce que sont les objectifs du plan Armées 2000, vous vous apercevez que ces derniers s'inscrivent parfaitement dans les axes qui ont été tracés précédemment.

Il y a sans doute beaucoup à faire. Vous avez évoqué le service militaire et les écoles militaires, que vous voulez tolérantes et laïques. Certes, ce sont des écoles militaires, mais pour autant elles n'obéissent pas à une autre éthique que celle de l'école de la République. Bien entendu, chaque responsable d'une école est comptable de cette éthique.

Vous avez évoqué les ventes d'actifs. Moi aussi, je suis maire et je comprends bien que les maires préfèrent acquérir à très bas prix les ensembles immobiliers dont l'armée accepte de se défaire. En tant que maire de Belfort, je paye d'ailleurs chaque année une soule de deux millions à l'armée à la suite d'un protocole d'échange avec celle-ci.

Par ailleurs, comme vous le savez, la loi de programmation prévoit 3 milliards de francs de concours. Il faut donc bien que je les trouve.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le ministre, je souhaite vous poser la question sur l'arsenal de Lorient qu'aurait aimé vous poser personnellement notre collègue Aimé Kerguéris. Malheureusement, il n'a pas pu le faire. Cette question à d'ailleurs déjà été évoquée tout à l'heure.

L'arsenal de Lorient va être conduit à livrer prochainement la frégate anti-aérienne *Jean-Bart*, la frégate anti sous-marine *Latouche-Tréville*, ainsi que le dixième et dernier chasseur de mines tripartites, *Le Sagittaire*.

Les décisions que vous avez dû prendre dans le cadre de la loi de programmation pour les années 1990-1993 sont susceptibles d'affecter le plan de charge de Lorient, en raison notamment des retards subis par le programme des bâtiments antimines océaniques et de l'allègement des programmes de modernisation des frégates anti-sous-marines de type *Tourville*. Le programme de construction des frégates légères n'attendra sa vitesse de croisière que dans quelques années.

Notre collègue Kerguéris souhaiterait obtenir quelques informations sur les actions en cours visant à effectuer des transferts de charge au profit de Lorient, sur le plan de charge prévisionnel de cet arsenal et sur les conséquences de son évolution pour la sous-traitance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous direz à M. Kerguéris que je suis prêt à lui fournir toutes les assurances que j'ai déjà données à M. Le Drian, et même disposé à les lui confirmer par écrit, s'il le souhaite.

M. Hervé de Charette. Faites-le par lettre !

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure tardive, j'ose à peine poser ma question.

M. François Hollande. N'osez pas ! (*Sourires.*)

M. Hervé de Charette. Je vais tout de même le faire puisque cela est prévu.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous interroger sur le dernier conseil de défense et de sécurité franco-allemand auquel vous avez participé et sur la mise en place de la brigade franco-allemande. Il s'agit de deux événements qui suscitent quelques réflexions.

Le projet de création de cette brigade a en effet suscité, au moins chez un certain nombre d'entre nous, beaucoup d'espoir. D'abord, c'est une bonne chose de faire travailler ensemble nos soldats dans la mesure où une telle démarche est de nature à effacer beaucoup de mauvais souvenirs. Ensuite, il n'est pas mauvais non plus de faire travailler ensemble les états-majors français et allemands afin qu'ils mesurent mieux la nécessité d'avoir des méthodes de travail et des matériels communs. Enfin, on peut espérer faire ainsi prendre conscience à nos deux peuples de la nécessité de la communauté de nos intérêts de défense. C'est donc une bonne idée et une heureuse réalisation.

Mais je crains qu'à rester expérimentale cette initiative n'apparaisse bientôt que comme une chose de seconde importance, un menu plaisir qu'on s'offre pendant qu'on ne ferait pas ce qu'il faut par ailleurs pour faire avancer l'idée d'une défense de l'Europe voulue et organisée entre Européens.

Cela est particulièrement important au moment où, en Europe de l'Est, nous voyons se dérouler des événements qui justifient à mon avis qu'on aille aussi loin que possible dans la pratique d'un désarmement qui est désormais sérieusement envisageable.

C'est aussi le moment d'affirmer avec plus de détermination encore la nécessité de faire l'Europe de la défense et d'établir des projets concrets en cette matière. Le Président de la République a d'ailleurs dit lui-même que, plus l'Europe de l'Ouest serait forte, plus sa défense reposerait sur des idées fortes et claires, plus finalement nous serions capables de faciliter la transition sereine que nous souhaitons pour l'Europe de l'Est vers la liberté.

Dans cette perspective, j'ai donc trois questions à vous poser.

Premièrement, je voudrais avoir quelques informations sur le conseil franco-allemand auquel vous avez participé en matière de défense. Etes-vous satisfait de son fonctionnement ? Pensez-vous obtenir, au cours de l'année qui vient, des résultats concrets ? Il ne s'agit pas seulement de la mise en place de la brigade, mais des résultats concrets intéressant la coopération militaire entre nos armées et peut-être même entre nos industries de l'armement.

Deuxièmement, pensez-vous qu'il soit possible d'envisager avec les gouvernements italien et espagnol des initiatives comparables à celles que nous avons prises avec nos partenaires allemands ? Et, si oui, quelle est de ce point de vue la position de la France ? Est-elle dans une position d'attente ou de proposition ?

J'en viens, enfin, à ma troisième question. Vous n'y répondrez sans doute pas, étant donné cette heure tardive, mais je la pose tout de même. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quel est l'état de vos réflexions sur l'éventualité d'une révision de nos concepts stratégiques en cas de transformation profonde des données militaires en Europe de l'Est et d'une éventuelle remise en cause de droit ou de fait du pacte de Varsovie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur de Charette, la brigade franco-allemande se met progressivement en place. Je viens de signer avec mon homologue, M. Stoltenberg, ministre allemand de la défense, un accord réglant les questions liées à l'administration de cette brigade. Il s'agit là d'une forme de coopération militaire très expérimentale avec nos amis allemands qui atteste de la particularité des liens que nous entretenons avec eux. Il s'agit aussi de tester l'interopérabilité des matériels et des procédures.

Le conseil de défense et de sécurité franco-allemand s'est tenu la semaine dernière. Il a permis de faire le point sur un certain nombre d'exercices communs. Je pense en particulier à l'exercice Champagne qui s'est déroulé avec succès. Nous avons abordé également les questions de coopération industrielle. Si certaines coopérations se déroulent, semble-t-il, de façon satisfaisante, d'autres nécessitent encore des financements qui tardent à venir, compte tenu de l'étroitesse des moyens dont dispose le budget allemand ; c'est notamment le cas pour le programme N.H90 et pour le missile anti-navire supersonique. Il s'agit là pourtant de la base nécessaire pour le développement de la coopération industrielle entre M.B.B. d'une part et l'Aérospatiale de l'autre. Il y a également d'autres projets, tel le Brével en particulier.

Cette coopération est très importante si l'on veut voir s'affirmer une certaine identité européenne dans le domaine des industries de défense. Nous y sommes donc très attentifs.

La coopération avec nos voisins italiens ou espagnols ne se pose pas tout à fait dans les mêmes termes, pour des raisons géopolitiques évidentes. Les rapports fréquents et amicaux que j'entretiens avec mes collègues ministres de ces deux pays, les relations profondes et multiformes qui se sont nouées entre nos états-majors respectifs, les coopérations qui ont été établies sur certains programmes d'armement ou programmes spatiaux, montrent néanmoins la vitalité des liens que nous développons en matière militaire avec l'Espagne ou l'Italie. Ce qui se passe est très intéressant et très important.

Bien sûr, nous discutons des moyens permettant d'approfondir encore nos relations, mais, pour l'instant, l'institution d'une brigade mixte ne figure pas à l'ordre du jour. Nous avons évoqué en revanche des manœuvres communes, qui pourraient être intensifiées et qui seraient d'ailleurs pour nos appelés l'occasion de connaître pendant la durée de leur service d'autres pays qui, ma foi, ne manquent pas de charme !

M. Hervé de Charette. Les voyages forment la jeunesse !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

M. le ministre de la défense. Je demande, au nom du Gouvernement, la réserve des crédits militaires. Cette réserve porte : sur l'article 38 - mesures nouvelles, dépenses ordinaires des services militaires ; sur l'article 39, titre V et titre VI - mesures nouvelles, dépenses en capital des services militaires - et sur les amendements qui s'y rapportent ; enfin, sur la partie de l'état D concernant les budgets militaires.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date du vote des crédits réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères.

Annexe n° 1. - M. Jean-Marie Cambacères, rapporteur spécial ; avis n° 922, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I. - Immigration de M. Jean-Marie Daillet ; tome II. - Services diplomatiques et généraux, de M. André Delahedde ; tome III. - Relations culturelles et francophonie, de M. Xavier Deniau ; avis n° 923, tome I, de M. Jean-Yves Le Drian, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires européennes.

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 922, au nom de la commission des affaires étrangères : tome IV. - Institutions, marché unique, monnaie, de M. Jean Seitlinger ; tome V. - Recherche, technologie, télécommunications de M. Jean-Yves Le Déaut.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

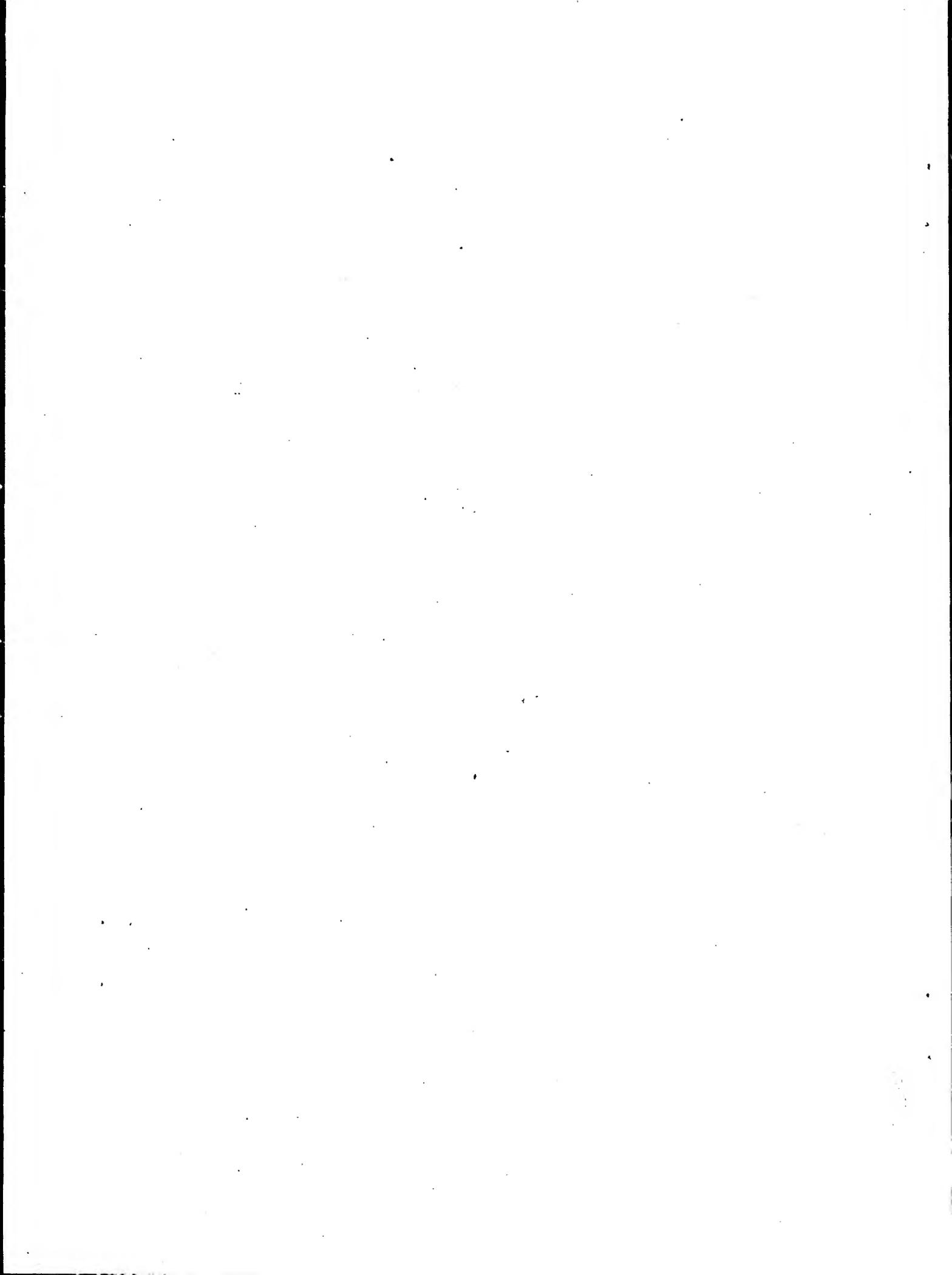
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mardi 7 novembre 1989, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

Prix du numéro : 3 F

(fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

